

Jeunesse, éducation nationale et recherche. III. Recherche et nouvelles technologies

2

P.L.F. 2004

Table des matières

<u>Récapitulation des crédits</u>	5
<u>Récapitulation des crédits par agrégat et titre</u>	7
<u>Présentation des crédits par chapitre et article</u>	9
<u>Présentation des mesures de dépenses ordinaires</u>	21
<u>Présentation des dépenses en capital</u>	33
<u>Synthèse des agrégats</u>	39
<u>Récapitulation par agrégat</u>	43
<u>Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme</u>	71
<u>Présentation des emplois</u>	77

4

P.L.F. 2004

P.L.F. 2004

5

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III. Recherche et nouvelles technologies

Récapitulation des crédits

P.L.F. 2004

Récapitulation des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2004
	Dotations 2003	Demandées pour 2004	Dotations 2003	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Titre III Moyens des services							
Matériel et fonctionnement des services	///////	///////	8.392.000	"	8.392.000	+291.469	8.683.469
Subventions de fonctionnement	///////	///////	2.876.769.991	"	2.876.769.991	+31.203.311	2.907.973.302
Dépenses diverses	///////	///////	687.868	"	687.868	"	687.868
Totaux titre III	///////	///////	2.885.849.859	"	2.885.849.859	+31.494.780	2.917.344.639
Titre IV Interventions publiques							
Action éducative et culturelle	///////	///////	438.519.793	+18.169.560	456.689.353	+2.892.858	459.582.211
Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national	///////	///////	805.084.597	"	805.084.597	-7.492.827	797.591.770
Totaux titre IV	///////	///////	1.243.604.390	+18.169.560	1.261.773.950	-4.599.969	1.257.173.981
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	4.129.454.249	+18.169.560	4.147.623.809	+26.894.811	4.174.518.620
Titre V Investissements exécutés par l'Etat							
Equipement culturel et social	1.220.000	1.220.000	1.220.000	///////	610.000	+610.000	1.220.000
Totaux titre V	1.220.000	1.220.000	1.220.000	///////	610.000	+610.000	1.220.000
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat							
Agriculture	103.523.000	103.523.000	80.995.000	///////	3.574.000	+77.420.000	80.994.000
Energie et mines	91.829.000	56.829.000	87.457.000	///////	3.192.000	+44.946.000	48.138.000
Transports, communications et télécommunications	1.030.295.000	1.135.855.000	1.025.674.000	///////	10.935.000	+1.119.798.000	1.130.733.000
Equipement culturel et social	1.070.392.000	974.647.000	747.908.000	///////	189.532.000	+561.015.000	750.547.000
Investissements hors de la métropole	62.271.000	62.271.000	57.851.000	///////	669.000	+54.772.000	55.441.000
Totaux titre VI	2.358.310.000	2.333.125.000	1.999.885.000	///////	207.902.000	+1.857.951.000	2.065.853.000
Totaux pour les dépenses en capital	2.359.530.000	2.334.345.000	2.001.105.000	///////	208.512.000	+1.858.561.000	2.067.073.000
Totaux généraux	2.359.530.000	2.334.345.000	6.130.559.249	///////	4.356.135.809	+1.885.455.811	6.241.591.620

P.L.F. 2004

7

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III.Recherche et nouvelles technologies

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

P.L.F. 2004

Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2004	Effectifs pour 2004
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
11 Organismes de recherche	2.907.973.302	882.626.146		1.833.684.000	5.624.283.448	"
21 Actions d'incitation et fonds d'intervention	9.371.337	374.547.835	1.220.000	232.169.000	617.308.172	"
Totaux	2.917.344.639	1.257.173.981	1.220.000	2.065.853.000	6.241.591.620	"

P.L.F. 2004

9

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III.Recherche et nouvelles technologies

Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

P.L.F. 2004

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2003	Mesures acquises 2004	Services votés 2004	Mesures nouvelles 2004	Total pour 2004
4ème partie Matériel et fonctionnement des services						
34-98	Moyens de fonctionnement des services					
R 10	21 Services centraux	7.705.979	"	7.705.979	+291.469	7.997.448
R 20	21 Délégations régionales à la recherche et à la technologie	686.021	"	686.021	"	686.021
	Totaux pour le chapitre	8.392.000	"	8.392.000	+291.469	8.683.469
6ème partie Subventions de fonctionnement						
36-19	Recherche dans les domaines de l'équipement					
R 10	11 Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (I.N.R.E.T.S.)	29.253.605	"	29.253.605	+316.909	29.570.514
R 20	11 Laboratoire central des ponts et chaussées (L.C.P.C.)	34.977.207	"	34.977.207	+269.704	35.246.911
	Totaux pour le chapitre	64.230.812	"	64.230.812	+586.613	64.817.425
36-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)					
R 10	11 Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)	1.759.501.513	"	1.759.501.513	+17.376.968	1.776.878.481
	Totaux pour le chapitre	1.759.501.513	"	1.759.501.513	+17.376.968	1.776.878.481
36-22	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)					
R 10	11 Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	468.702.223	"	468.702.223	+5.324.510	474.026.733
	Totaux pour le chapitre	468.702.223	"	468.702.223	+5.324.510	474.026.733
36-23	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)					
R 10	11 Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)	35.902.349	"	35.902.349	+861.626	36.763.975
	Totaux pour le chapitre	35.902.349	"	35.902.349	+861.626	36.763.975
36-30	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)					
R 10	11 Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)	71.834.575	"	71.834.575	+2.292.732	74.127.307
	Totaux pour le chapitre	71.834.575	"	71.834.575	+2.292.732	74.127.307

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2003	Mesures acquises 2004	Services votés 2004	Mesures nouvelles 2004	Total pour 2004	
36-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)						
R 10	11	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)	136.842.168	"	136.842.168	-138.384	136.703.784
		Totaux pour le chapitre	136.842.168	"	136.842.168	-138.384	136.703.784
36-51	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)						
R 10	11	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)	329.368.953	"	329.368.953	+4.755.883	334.124.836
		Totaux pour le chapitre	329.368.953	"	329.368.953	+4.755.883	334.124.836
36-61	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)						
R 10	11	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)	10.387.398	"	10.387.398	+143.363	10.530.761
		Totaux pour le chapitre	10.387.398	"	10.387.398	+143.363	10.530.761

7ème partie Dépenses diverses

37-01	Dotation d'emplois d'établissements publics à répartir (E.P.S.T. et E.P.A.)						
R 10	11	Dotation d'emplois d'établissements publics à répartir (E.P.S.T. et E.P.A.)	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"
37-02	Comité national d'évaluation de la recherche						
R 10	21	Dépenses de personnel	311.382	"	311.382	"	311.382
R 20	21	Cotisations et prestations sociales	71.588	"	71.588	"	71.588
R 30	21	Moyens de fonctionnement et de formation	304.898	"	304.898	"	304.898
		Totaux pour le chapitre	687.868	"	687.868	"	687.868

P.L.F. 2004

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2003	Mesures acquises 2004	Services votés 2004	Mesures nouvelles 2004	Total pour 2004		
3ème partie Action éducative et culturelle								
43-01 Actions d'incitation, d'information et de communication								
R	10	21	Actions d'incitation au transfert de technologie	10.808.186	"	10.808.186	-265.000	10.543.186
R	20	21	Diverses interventions	7.424.048	"	7.424.048	-200.000	7.224.048
R	30	21	Actions internationales	6.381.516	"	6.381.516	"	6.381.516
R	40	21	Actions de diffusion de l'information technologique	617.396	"	617.396	-374.000	243.396
R	50	21	Appui à la réalisation de produits pédagogiques	269.868	"	269.868	-269.868	"
R	60	21	Soutien aux actions technologiques et scientifiques	8.689.594	"	8.689.594	-700.000	7.989.594
		Totaux pour le chapitre		34.190.608	"	34.190.608	-1.808.868	32.381.740
43-02 Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)								
R	10	11	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV)	11.250.172	"	11.250.172	+450.000	11.700.172
		Totaux pour le chapitre		11.250.172	"	11.250.172	+450.000	11.700.172
43-21 Institutions de recherche dans les sciences du vivant								
R	31	11	Institut Pasteur de Paris	52.985.483	"	52.985.483	"	52.985.483
R	32	11	Instituts Pasteur du réseau international	7.992.577	"	7.992.577	"	7.992.577
R	40	11	Institut Pasteur de Lille	6.411.557	"	6.411.557	"	6.411.557
R	50	11	Institut Curie	5.944.587	"	5.944.587	"	5.944.587
R	60	11	Centre d'étude du polymorphisme humain	"	"	"	"	"
R	70	21	Autres centres anticancéreux	304.898	"	304.898	"	304.898
R	80	21	Autres institutions de recherche	304.898	"	304.898	"	304.898
R	90	21	Agence nationale de recherches sur le SIDA (ANRS)	36.740.213	"	36.740.213	"	36.740.213
		Totaux pour le chapitre		110.684.213	"	110.684.213	"	110.684.213

P.L.F. 2004

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2003	Mesures acquises 2004	Services votés 2004	Mesures nouvelles 2004	Total pour 2004
43-80	Formation à et par la recherche					
R 10	21 Allocations de recherche	232.218.831	+9.351.625	241.570.456	-645.080	240.925.376
R 20	21 Bourses d'information scientifique et technique	"	"	"	"	"
R 30	21 Conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs	5.336.000	"	5.336.000	"	5.336.000
R 50	21 Conventions industrielles de formation par la recherche et autres actions liées à la formation	34.771.627	+487.833	35.259.460	+731.750	35.991.210
R 60	21 Accueil des chercheurs post-doctorants	10.068.342	+8.330.102	18.398.444	+4.165.056	22.563.500
	Totaux pour le chapitre	282.394.800	+18.169.560	300.564.360	+4.251.726	304.816.086

5ème partie Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national

45-11	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)					
R 10	11 Activités de recherche	19.764.740	"	19.764.740	"	19.764.740
R 20	11 Activités de service public	18.392.974	"	18.392.974	"	18.392.974
	Totaux pour le chapitre	38.157.714	"	38.157.714	"	38.157.714
45-12	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)					
R 10	11 Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)	92.514.066	"	92.514.066	+63.703	92.577.769
	Totaux pour le chapitre	92.514.066	"	92.514.066	+63.703	92.577.769
45-13	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)					
R 10	11 Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)	444.804.600	"	444.804.600	-8.114.530	436.690.070
	Totaux pour le chapitre	444.804.600	"	444.804.600	-8.114.530	436.690.070
45-14	Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)					
R 10	11 Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)	139.490.851	"	139.490.851	+478.000	139.968.851
	Totaux pour le chapitre	139.490.851	"	139.490.851	+478.000	139.968.851

P.L.F. 2004

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2003	Mesures acquises 2004	Services votés 2004	Mesures nouvelles 2004	Total pour 2004
45-15	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)					
R 10	11 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)	82.298.471	"	82.298.471	"	82.298.471
	Totaux pour le chapitre	82.298.471	"	82.298.471	"	82.298.471
45-91	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)					
R 40	11 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)	7.818.895	"	7.818.895	+80.000	7.898.895
	Totaux pour le chapitre	7.818.895	"	7.818.895	+80.000	7.898.895

P.L.F. 2004

15

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III.Recherche et nouvelles technologies

(en milliers d'euros)

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2003	Demandées pour 2004	Dotations 2003	Services votés 2004	Mesures nouvelles 2004	Total pour 2004	
6ème partie Equipement culturel et social								
56-06		Information et culture scientifique et technique, prospective et études						
R 20	21	Information et culture scientifique et technique	900	900	900	450	450	900
R 40	21	Etudes dans le domaine de la recherche et de la technologie	320	320	320	160	160	320
		Totaux pour le chapitre	1.220	1.220	1.220	610	610	1.220

P.L.F. 2004

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement					
		Dotations 2003	Demandées pour 2004	Dotations 2003	Services votés 2004	Mesures nouvelles 2004	Total pour 2004		
1ère partie Agriculture									
61-21		Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)							
R	10	11	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	96.913	96.913	75.093	2.169	72.923	75.092
			Totaux pour le chapitre	96.913	96.913	75.093	2.169	72.923	75.092
61-22		Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)							
R	10	11	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)	6.610	6.610	5.902	1.405	4.497	5.902
			Totaux pour le chapitre	6.610	6.610	5.902	1.405	4.497	5.902
2ème partie Energie et mines									
62-00		Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)							
R	10	11	Recherche	57.168	22.168	57.168	"	22.168	22.168
			Totaux pour le chapitre	57.168	22.168	57.168	"	22.168	22.168
62-12		Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)							
R	10	11	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)	14.992	14.992	14.992	849	13.117	13.966
			Totaux pour le chapitre	14.992	14.992	14.992	849	13.117	13.966
62-92		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)							
R	10	11	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)	19.669	19.669	15.297	2.343	9.661	12.004
			Totaux pour le chapitre	19.669	19.669	15.297	2.343	9.661	12.004
3ème partie Transports, communications et télécommunications									
63-00		Recherche dans les domaines de l'équipement							
R	10	11	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (I.N.R.E.T.S.)	7.333	7.333	6.763	102	5.661	5.763
R	30	11	Laboratoire central des ponts et chaussées (L.C.P.C.)	7.912	7.912	7.125	"	4.124	4.124
			Totaux pour le chapitre	15.245	15.245	13.888	102	9.785	9.887

P.L.F. 2004

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

(en milliers d'euros)

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement				
		Dotations 2003	Demandées pour 2004	Dotations 2003	Services votés 2004	Mesures nouvelles 2004	Total pour 2004	
66-18	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)							
R 10	11	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)	70.156	70.156	70.819	8.552	55.556	64.108
		Totaux pour le chapitre	70.156	70.156	70.819	8.552	55.556	64.108
66-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)							
R 10	11	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)	457.179	457.179	340.583	7.538	334.545	342.083
		Totaux pour le chapitre	457.179	457.179	340.583	7.538	334.545	342.083
66-50	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)							
R 10	11	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)	124.706	124.706	107.843	1.765	106.079	107.844
R 30	11	Comité national d'éthique	305	305	305	"	305	305
		Totaux pour le chapitre	125.011	125.011	108.148	1.765	106.384	108.149
66-51	Actions et institutions de recherche biologique et médicale							
R 11	11	Institut Pasteur de Paris	"	"	"	"	"	"
R 12	11	Instituts Pasteur dans les D.O.M.-T.O.M.	"	"	"	"	"	"
R 13	11	Instituts Pasteur à l'étranger	"	"	"	"	"	"
R 40	11	Institut Pasteur de Lille	"	"	"	"	"	"
R 50	11	Institut Curie	"	"	"	"	"	"
R 81	11	Centre d'études du polymorphisme humain	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"	"
66-72	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)							
R 10	11	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)	4.102	4.102	4.038	128	3.910	4.038
		Totaux pour le chapitre	4.102	4.102	4.038	128	3.910	4.038
8ème partie Investissements hors de la métropole								
68-05	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)							
R 10	11	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV)	6.496	6.496	5.858	558	5.059	5.617
		Totaux pour le chapitre	6.496	6.496	5.858	558	5.059	5.617

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2003	Demandées pour 2004	Dotations 2003	Services votés 2004	Mesures nouvelles 2004	Total pour 2004	
68-42		Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)						
R 10	11	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)	31.315	31.315	28.033	9	27.025	27.034
		Totaux pour le chapitre	31.315	31.315	28.033	9	27.025	27.034
68-43		Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)						
R 10	11	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)	24.460	24.460	23.960	102	22.688	22.790
		Totaux pour le chapitre	24.460	24.460	23.960	102	22.688	22.790

Présentation des mesures de dépenses ordinaires

Catégories de mesures :

Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

P.L.F. 2004

Titre III Moyens des services**+31.494.780**

catégorie

mesure

10 Mesures d'ajustement +35.458.702**10 001 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique +18.943.785**

Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue au 1er décembre 2002	36-19	+403.652
	36-21	+11.645.236
	36-22	+3.120.956
	36-23	+246.464
	36-30	+440.230
	36-42	+850.000
	36-51	+2.170.806
	36-61	+66.441

10 002 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique -2.165.084

Extension en année pleine, des créations (100 ingénieurs et techniciens) et suppressions (- 150 chercheurs) traduites dans le budget 2003 en fraction d'année	36-19	-75.200
	36-21	-3.240.654
	36-22	-440.752
	36-30	+1.031.531
	36-42	-65.797
	36-51	+625.788

10 003 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique +7.180.000

Ajustement des subventions de fonctionnement pour tenir compte de l'évolution de la masse indiciaire réelle des personnels (incidence du glissement vieillesse-technicité).	36-19	+290.000
	36-22	+3.570.000
	36-23	+280.000
	36-30	+440.000
	36-42	+340.000
	36-51	+2.170.000
	36-61	+90.000

10 004 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique +580.775

Transformations d'emplois de chercheurs :	36-19	+35.777
Amélioration de la structure des emplois de directeur de recherche aux budgets des établissements publics à caractère scientifique et technologique	36-21	+357.770
Transformations de 31 emplois de chercheurs	36-51	+187.228
- CNRS : 20		
- INSERM : 9		
- INRETS : 2		

Effectifs	20 emplois transformés sur le 36-21 10 non budgétaire(s)	Indices
20	Directeurs de recherche de 2ème classe (supprimés)	657-Gr.A
20	Directeurs de recherche de 1ère classe (créés)	820-Gr.C

P.L.F. 2004

Titre III Moyens des services**+31.494.780**

catégorie

mesure

Effectifs	2 emplois transformés sur le 36-19 10 non budgétaire(s)	Indices
2	Directeurs de recherche de 2ème classe (supprimés)	657-Gr.A
2	Directeurs de recherche de 1ère classe (créés)	820-Gr.C

Effectifs	9 emplois transformés sur le 36-51 10 non budgétaire(s)	Indices
9	Directeurs de recherche de 2ème classe (supprimés)	657-Gr.A
1	Directeur de recherche de classe exceptionnelle (créé)	Gr.D-Gr.E
8	Directeurs de recherche de 1ère classe (créés)	820-Gr.C

10 005 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique

+391.204

Transformations d'emplois d'ingénieurs et de techniciens :	36-19	+6.795
Amélioration de la structure des emplois des ingénieurs et techniciens inscrits aux budgets des établissements publics à caractère scientifique et technologique	36-23	+167.841
	36-42	+130.590
- INSERM : 6	36-51	+85.978
- IRD : 9		
- CEMAGREF : 8		
- INRETS : 1		

Effectifs	6 emplois supprimés sur le 36-51 10 non budgétaire(s)	Indices
5	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
1	Technicien de la recherche de classe normale	296-462

Effectifs	6 emplois créés sur le 36-51 10 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs d'études hors classe	695-782
3	Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672
1	Technicien de la recherche de classe supérieure	351-488

Effectifs	9 emplois supprimés sur le 36-42 10 non budgétaire(s)	Indices
9	Adjoints techniques de la recherche (échelle 5)	271-378

Effectifs	9 emplois créés sur le 36-42 10 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
3	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
4	Assistants ingénieurs	338-550

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 36-19 10 non budgétaire(s)	Indices
1	Technicien de la recherche de classe normale	296-462

Effectifs	1 emploi créé sur le 36-19 10 non budgétaire(s)	Indices
1	Assistant ingénieur	338-550

P.L.F. 2004

Titre III Moyens des services**+31.494.780**

catégorie

mesure

Effectifs	8 emplois supprimés sur le 36-23 10 non budgétaire(s)	Indices
8	Agents techniques principaux de la recherche (échelle 4)	266-351

Effectifs	8 emplois créés sur le 36-23 10 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs d'études de 1ère classe	554-672
3	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
3	Assistants ingénieurs	338-550

10 006 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique +10.499.556

Ajustement des subventions allouées au Centre national de la recherche scientifique et à l'Institut de recherche pour le développement pour tenir compte du niveau réel de dépenses	+10.499.556	36-21	+11.500.000
		36-42	-1.000.444
- Centre national de la recherche scientifique	+11.500.000		
- Institut de recherche pour le développement	-1.000.444		

10 007 Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) +68.960

Transformations d'emplois de techniciens : 36-19 +68.960

Adaptation aux besoins de l'établissement des emplois de technicien des corps de l'Équipement inscrits à son budget. Transformation de 90 emplois.

Effectifs	90 emplois supprimés sur le 36-19 20 non budgétaire(s)	Indices
5	Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés	327-415
4	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
1	Ouvrier professionnel principal des services déconcentrés	266-351
4	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
9	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés	359-393
21	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
46	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351

Effectifs	90 emplois créés sur le 36-19 20 non budgétaire(s)	Indices
5	Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415
4	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378
1	Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	266-351
4	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
9	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
21	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
46	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351

P.L.F. 2004

Titre III Moyens des services**+31.494.780**

catégorie

mesure

10 008 Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts +193.774

Renforcement de l'emploi scientifique au CEMAGREF : transformation de 5 emplois de techniciens en 5 emplois de chercheurs. 36-23 +193.774

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 36-23 10 non budgétaire(s)	Indices
5	Adjointes techniques de la recherche (échelle 5)	271-378

Effectifs	5 emplois créés sur le 36-23 10 non budgétaire(s)	Indices
1	Directeur de recherche de 1ère classe	820-Gr.C
1	Directeur de recherche de 2ème classe	657-Gr.A
3	Chargés de recherche de 1ère classe	475-820

10 009 Centre national de la recherche scientifique -234.268

Adaptation aux besoins de la structure des emplois de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) : transformation de 30 emplois d'ingénieur et de technicien de physique nucléaire (TPN) en 30 emplois d'ingénieur et de technicien des corps EPST 36-21 -234.268

Effectifs	30 emplois supprimés sur le 36-21 10 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs principaux de physique nucléaire de 2ème classe	644-Gr.B
7	Ingénieurs de physique nucléaire de 1ère classe	482-Gr.A
4	Ingénieurs de physique nucléaire de 2ème classe	395-700
10	Techniciens principaux	426-632
5	Techniciens d'étude de physique nucléaire de 1ère classe	426-632
2	Préparateurs de 1ère classe	390-607

Effectifs	30 emplois créés sur le 36-21 10 non budgétaire(s)	Indices
3	Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820
8	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
19	Assistants ingénieurs	338-550

11 Révision des services votés -14.481.567**11 001 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique -6.368.852**Adaptation de la structure des emplois inscrits au budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique : suppression de 200 emplois de chargé de recherche de 1ère classe au 1er juillet 2004. 36-19 -286.598
36-21 -3.789.468
36-22 -764.262

- INRA : - 24	36-23	-31.844
- CEMAGREF : - 1	36-42	-605.041
- INRETS : - 4	36-51	-859.795
- LCPC : - 5	36-61	-31.844
- CNRS : - 119		
- INSERM : - 27		
- INED : - 1		

P.L.F. 2004

Titre III Moyens des services**+31.494.780**

catégorie

mesure

- IRD : - 19

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 36-19 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
4	Chargés de recherche de 1ère classe	475-820
Effectifs	5 emplois supprimés sur le 36-19 20 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
5	Chargés de recherche de 1ère classe	475-820
Effectifs	119 emplois supprimés sur le 36-21 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
119	Chargés de recherche de 1ère classe	475-820
Effectifs	24 emplois supprimés sur le 36-22 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
24	Chargés de recherche de 1ère classe	475-820
Effectifs	1 emploi supprimé sur le 36-23 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
1	Chargé de recherche de 1ère classe	475-820
Effectifs	19 emplois supprimés sur le 36-42 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
19	Chargés de recherche de 1ère classe	475-820
Effectifs	27 emplois supprimés sur le 36-51 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
27	Chargés de recherche de 1ère classe	475-820
Effectifs	1 emploi supprimé sur le 36-61 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
1	Chargé de recherche de 1ère classe	475-820

11 002 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique**-8.112.715**

Adaptation de la structure des emplois inscrits au budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique : suppression de 350 emplois d'ingénieur et de technicien au 1er juillet 2004	36-19	-147.418
	36-21	-5.273.543
	36-22	-1.773.891
	36-23	-119.492
- INRA : - 77	36-42	-299.868
- CEMAGREF : - 6	36-51	-478.779
- INRETS : - 5	36-61	-19.724
- LCPC : - 2		
- CNRS : - 227		

P.L.F. 2004

27

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III. Recherche et nouvelles technologies

Titre III Moyens des services

+31.494.780

catégorie

mesure

- INSERM : - 20

- INED : - 1

- IRD : - 12

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 36-19 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
1	Technicien de la recherche de classe normale	296-462
1	Adjoint technique de la recherche (échelle 5)	271-378
1	Agent technique principal de la recherche (échelle 4)	266-351

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 36-19 20 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
1	Agent des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
1	Secrétaire d'administration de classe normale des services déconcentrés	290-462

Effectifs	227 emplois supprimés sur le 36-21 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
27	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
69	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
20	Assistants ingénieurs	338-550
10	Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle	376-513
15	Techniciens de la recherche de classe supérieure	351-488
39	Techniciens de la recherche de classe normale	296-462
41	Adjoints techniques principaux de la recherche	327-415
6	Agents techniques principaux de la recherche (échelle 4)	266-351

Effectifs	77 emplois supprimés sur le 36-22 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
31	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
3	Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle	376-513
5	Techniciens de la recherche de classe supérieure	351-488
11	Techniciens de la recherche de classe normale	296-462
3	Adjoints techniques principaux de la recherche	327-415
11	Adjoints techniques de la recherche (échelle 5)	271-378
5	Agents techniques principaux de la recherche (échelle 4)	266-351
8	Agents techniques de la recherche (échelle 3)	263-337

Effectifs	6 emplois supprimés sur le 36-23 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618
1	Technicien de la recherche de classe supérieure	351-488
2	Techniciens de la recherche de classe normale	296-462
1	Adjoint technique de la recherche (échelle 5)	271-378

P.L.F. 2004

Titre III Moyens des services**+31.494.780**

catégorie

mesure

1 Agent technique de la recherche (échelle 3) 263-337

Effectifs	12 emplois supprimés sur le 36-42 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
-----------	--	---------

6 Ingénieurs de recherche de 2ème classe 411-712

1 Technicien de la recherche de classe exceptionnelle 376-513

1 Technicien de la recherche de classe supérieure 351-488

3 Techniciens de la recherche de classe normale 296-462

1 Agent technique de la recherche (échelle 3) 263-337

Effectifs	20 emplois supprimés sur le 36-51 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
-----------	--	---------

9 Ingénieurs de recherche de 2ème classe 411-712

1 Technicien de la recherche de classe exceptionnelle 376-513

1 Technicien de la recherche de classe supérieure 351-488

4 Techniciens de la recherche de classe normale 296-462

1 Adjoint technique principal de la recherche 327-415

2 Adjoints techniques de la recherche (échelle 5) 271-378

1 Agent technique principal de la recherche (échelle 4) 266-351

1 Agent technique de la recherche (échelle 3) 263-337

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 36-61 10 au 01/07/2004 non budgétaire(s)	Indices
-----------	---	---------

1 Technicien de la recherche de classe normale 296-462

12 Moyens nouveaux**+10.289.879**

12 001 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique. Contrats à durée déterminée sur crédits.

+10.289.879

Inscription des moyens permettant de financer le recrutement de 550 agents non titulaires, au 1er juillet 2004, dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984 (200 contrats à durée déterminée, de type chercheur, budgétés sur la base d'une rémunération annuelle brute de 26.275,12 euros et 350 contrats à durée déterminée, de type ingénieur technicien, budgétés selon une rémunération annuelle brute de 21.402,91 euros).	36-19	+290.645
	36-21	+6.411.895
	36-22	+1.676.162
	36-23	+124.883
	36-30	+380.971
	36-42	+512.176
	36-51	+854.657
	36-61	+38.490

P.L.F. 2004

Titre III Moyens des services**+31.494.780**

catégorie

mesure

- INRA : 92 (22 chercheurs, 70 ingénieurs techniciens)
- CEMAGREF : 7 (1 chercheur, 6 ingénieurs techniciens)
- INRETS : 9 (4 chercheurs, 5 ingénieurs techniciens)
- LCPC : 6 (4 chercheurs, 2 ingénieurs techniciens)
- INRIA : 20 (9 chercheurs, 11 ingénieurs techniciens)
- CNRS : 344 (119 chercheurs, 225 ingénieurs techniciens)
- INSERM : 44 (24 chercheurs, 20 ingénieurs techniciens)
- INED : 2 (1 chercheur, 1 ingénieur technicien)
- IRD : 26 (16 chercheurs, 10 ingénieurs techniciens)

13 Transferts**+227.766****13 001 Transfert interne****+200.000**

Redéploiement des crédits consacrés à l'organisation de la "Fête de la Science" à partir du chapitre 43-01 article 20.	34-98	+200.000
Cf. mesure : 13-001 du titre IV		

13 002 Transfert interne**-63.703**

Transfert d'un emploi de l'INRA (- 1 chargé de recherche de 1ère classe) vers le CIRAD (+ 1 emploi de cadre) en régularisation d'emplois antérieurement créés à l'INRA pour le compte du GERDAT (devenu Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) mais attribués pour mises à disposition à l'INRA et à l'IRD.	36-22	-63.703
Cf. mesure : 13-002 du titre IV		

13 003 Transfert entre sections**+91.469**

Transfert en provenance de la section "Jeunesse et enseignement scolaire" du chapitre 34-98 article 80 vers le chapitre 34-98 article 10 de la section "Recherche et nouvelles technologies"	34-98	+91.469
Cf. section : Jeunesse, éducation nationale et recherche. I. Jeunesse et enseignement scolaire		
	-91.469	

P.L.F. 2004

Titre IV Interventions publiques +13.569.591

catégorie

mesure

01 Extension en année pleine		+18.169.560	
01	001 Formation à et par la recherche		+9.351.625
	Revalorisation du montant unitaire de l'allocation de recherche (+ 5,5% au 1er octobre 2003).	43-80	+9.351.625
01	002 Formation à et par la recherche		+487.833
	40 conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) supplémentaires, financées sur 2 mois au budget 2003.	43-80	+487.833
01	003 Formation à et par la recherche		+8.330.102
	400 post-doctorants accueillis en organismes de recherche, financés en demi-année au budget 2003.	43-80	+8.330.102
10 Mesures d'ajustement		-1.728.769	
10	001 Soutien aux actions technologiques et scientifiques		+300.000
	Redéploiement de crédits, interne au budget de la recherche pour le projet "FUTURIS", antérieurement inscrits sur le titre VI	43-01	+300.000
10	002 Formation à et par la recherche		-3.036.769
	Prise en compte de "l'effet cohorte" des allocations de recherche (présence pondérée sur l'exercice 2004 des allocataires rentrés dans le dispositif successivement en octobre 2001, 2002 et 2003) : 11.725 allocations à financer en 2004 (soit - 150 par rapport à l'exercice 2003)	43-80	-3.036.769
10	003 Centre national d'études spatiales		+478.000
	Actualisation de la subvention de fonctionnement allouée au CNES.	45-14	+478.000
10	004 Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV)		+450.000
	Transfert en provenance du Fonds national de la science afin de prendre en compte la renégociation du contrat d'affrètement du navire océanographique "Marion Dufresne II".	43-02	+450.000
10	005 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)		+80.000
	Ajustement de la dotation	45-91	+80.000
11 Révision des services votés		-9.488.530	
11	001 Actions d'incitation, d'information et de communication		-1.374.000
	Révision de la dotation de fonctionnement allouée à l'Agence de diffusion de l'information technologique (ADIT).	-374.000 43-01	-1.374.000
	Révision des moyens consacrés aux actions technologiques et scientifiques.	-1.000.000	
11	002 Commissariat à l'énergie atomique		-8.114.530
	Réduction des moyens de fonctionnement et des crédits de personnel du CEA : économies portées sur les fonctions support à caractère administratif, révision de l'effectif moyen budgété en 2004 en fonction des départs en retraite prévus.	45-13	-8.114.530

P.L.F. 2004

Titre IV Interventions publiques**+13.569.591**

catégorie

mesure

12 Moyens nouveaux +7.288.495**12 001 Formation à et par la recherche +2.391.689**

Revalorisation du montant unitaire de l'allocation de recherche : + 4,0% au 1er octobre 2004 (soit un coût unitaire brut mensuel de l'allocation fixé à 1.305,86 euros et un coût unitaire brut mensuel chargé de 1.767,84 euros).	43-80	+2.391.689
--	-------	------------

12 002 Formation à et par la recherche +731.750

Financement de 300 conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) supplémentaires (mesure inscrite pour 2 mois au budget 2004, sur la base d'un montant annuel de l'aide versé à l'entreprise 14.635,00 euros).	43-80	+731.750
--	-------	----------

12 003 Formation à et par la recherche +4.165.056

Accueil de 200 chercheurs post-doctorants supplémentaires en organismes de recherche (montant calculé en demi-année au budget 2004, sur la base d'une rémunération mensuelle brute fixée à 2.150,00 euros, soit un coût unitaire mensuel chargé de 3.470,88 euros).	43-80	+4.165.056
---	-------	------------

13 Transferts -671.165**13 001 Transfert interne -200.000**

Redéploiement des crédits consacrés à l'organisation de la "Fête de la Science" vers le chapitre 34-98 article 10. Cf. mesure : 13-001 du titre III	43-01	-200.000
--	-------	----------

13 002 Transfert interne +63.703

Transfert d'emploi au CIRAD (+ 1 cadre), en provenance de l'INRA (- 1 chargé de recherche de 1ère classe) : mesure de régularisation relative aux emplois antérieurement créés pour le compte du GERDAT (devenu Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) mais attribués pour mises à disposition à l'INRA et à l'IRD. Cf. mesure : 13-002 du titre III	45-12	+63.703
---	-------	---------

13 003 Transfert entre sections -534.868

Transfert de la section "Recherche et nouvelles technologies" (chapitre 43-01 article 10 : - 265 000 euros) au profit de la section "Aménagement du territoire" : contribution au Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	43-01	-534.868
--	-------	----------

Transfert de la section "Recherche et nouvelles technologies" (chapitre 43-01 article 50 : - 269 868 euros) : regroupement des aides à la réalisation de produits pédagogiques sur le chapitre 43-80 article 80 de la section "Jeunesse et enseignement scolaire" :

Cf. section : Jeunesse, éducation nationale et recherche. I. Jeunesse et enseignement scolaire		+269.868
--	--	----------

Cf. section : Services du Premier ministre. V. Aménagement du territoire		+265.000
--	--	----------

P.L.F. 2004

33

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III.Recherche et nouvelles technologies

Présentation des dépenses en capital

P.L.F. 2004

Titre V Investissements 1.220.000 1.220.000
exécutés par l'Etat

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
56-06	Information et culture scientifique et technique, prospective et études	1.220.000	1.220.000
<i>20</i>	<i>Information et culture scientifique et technique</i>	<i>900.000</i>	<i>900.000</i>
	Actions et études en faveur de l'information et de la culture scientifique et technique		
<i>40</i>	<i>Etudes dans le domaine de la recherche et de la technologie</i>	<i>320.000</i>	<i>320.000</i>
	Etudes dans le domaine de la recherche et de la technologie		

P.L.F. 2004

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **2.333.125.000** **2.065.853.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
61-21	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	96.913.000	75.092.000
10	<i>Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)</i> Subvention d'équipement, dont 62.642.000 euros au titre du soutien de base aux unités	96.913.000	75.092.000
61-22	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)	6.610.000	5.902.000
10	<i>Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)</i> Subvention d'équipement, dont 3 592 000 euros au titre du soutien de base aux unités	6.610.000	5.902.000
62-00	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)	22.168.000	22.168.000
10	<i>Recherche</i> Subvention d'équipement	22.168.000	22.168.000
62-12	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)	14.992.000	13.966.000
10	<i>Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)</i> Subvention d'équipement, dont 11.867.000 euros au titre du soutien de base aux unités	14.992.000	13.966.000
62-92	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)	19.669.000	12.004.000
10	<i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)</i> Subvention d'équipement, dont 4.272.000 euros au titre du soutien de base aux unités	19.669.000	12.004.000
63-00	Recherche dans les domaines de l'équipement	15.245.000	9.887.000
10	<i>Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (I.N.R.E.T.S.)</i> Subvention d'équipement, dont 4.944.000 euros au titre du soutien de base aux unités	7.333.000	5.763.000
30	<i>Laboratoire central des ponts et chaussées (L.C.P.C.)</i> Subvention d'équipement, dont 2.500.000 euros au titre du soutien de base aux unités	7.912.000	4.124.000

P.L.F. 2004

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **2.333.125.000** **2.065.853.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
63-01	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)	37.579.000	37.815.000
10	<i>Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)</i> Subvention d'équipement, dont 22.440.000 euros au titre du soutien de base aux unités	37.579.000	37.815.000
63-02	Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)	1.083.031.000	1.083.031.000
10	<i>Contribution à l'agence spatiale européenne</i> Participation du CNES au financement des programmes de l'Agence spatiale européenne	685.000.000	685.000.000
20	<i>Programmes nationaux</i> Financement des programmes spatiaux nationaux	398.031.000	398.031.000
66-04	Soutien à la recherche et à la technologie	181.450.000	104.213.000
10	<i>Fonds de la recherche et de la technologie</i> Actions en faveur du développement de la recherche et de la technologie	181.450.000	104.213.000
66-05	Fonds national de la science	136.749.000	127.956.000
10	<i>Actions d'incitation</i> Actions d'incitation dans le domaine scientifique, dont 1.700.000 euros au titre du soutien de base aux unités	111.631.000	103.738.000
50	<i>Consortium national de recherche en géomique</i> Dotation de soutien de base aux unités	20.818.000	20.818.000
60	<i>Géopole</i> Subvention d'équipement, dont 2.300.000 euros au titre du soutien de base aux unités	4.300.000	3.400.000
66-18	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)	70.156.000	64.108.000
10	<i>Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)</i> Subvention d'équipement, dont 45.822.000 euros au titre du soutien de base aux unités	70.156.000	64.108.000
66-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)	457.179.000	342.083.000
10	<i>Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)</i> Subvention d'équipement, dont 281.988.000 euros au titre du soutien de base aux unités	457.179.000	342.083.000

P.L.F. 2004

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **2.333.125.000** **2.065.853.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
66-50	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)	125.011.000	108.149.000
10	<i>Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)</i> Subvention d'équipement, dont 98.096.000 euros au titre du soutien de base aux unités	124.706.000	107.844.000
30	<i>Comité national d'éthique</i> Dotation de soutien de base aux unités	305.000	305.000
66-72	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)	4.102.000	4.038.000
10	<i>Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)</i> Subvention d'équipement, dont 3.828.000 euros au titre du soutien de base aux unités	4.102.000	4.038.000
68-05	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)	6.496.000	5.617.000
10	<i>Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV)</i> Subvention d'équipement, dont 4.101.000 euros au titre du soutien de base aux unités	6.496.000	5.617.000
68-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)	31.315.000	27.034.000
10	<i>Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)</i> Subvention d'équipement, dont 25.187.000 euros au titre du soutien de base aux unités	31.315.000	27.034.000
68-43	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)	24.460.000	22.790.000
10	<i>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)</i> Subvention d'équipement, dont 20.916.000 euros au titre du soutien de base aux unités	24.460.000	22.790.000

P.L.F. 2004

39

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III. Recherche et nouvelles technologies

Synthèse des agrégats

P.L.F. 2004

Synthèse des agrégats

Synthèse des agrégats

La ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies propose et, en liaison avec les autres ministres intéressés, met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie.

<i>(DO+AP - en M d'euros)</i>		2004				Total
Actions	Agrégat 11 Organismes de recherche			Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention		
	EPST	EPIC dont CEA & CNES	GIP & Fondations			
SCIENCES DU VIVANT						
dont	- Santé	597	35	65	90	1.996
	- Sciences de la vie	726	7	9	163	
	- Agriculture	272	27		3	
NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
dont	- Industries de la communication	65	77		42	457
	- Automatique, électronique	235	4		36	
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES						
dont	- Vie sociale	58	29		3	621
	- Sciences sociales	181	1		60	
	- Sciences humaines	192			43	
	- Aménagement du territoire	40	7	2	5	
SCIENCES DE LA PLANETE ET DE L'ENVIRONNEMENT						
dont	- Environnement	135	63		7	545
	- Terre et mer	7	65	14	3	
	- Milieux naturels	231		1	19	
ENERGIE ET TRANSPORTS ET CADRES DE VIE						
dont	- Energie	3	310		8	680
	- Transports terrestres	38			8	
	- Transports aéronautiques	16			12	
	- Autres sciences pour l'ingénieur	200	3		83	
AUTRES THEMATIQUES						
dont	- Espace	35	1.171			2.210
	- Mathématiques et physique	446	62	1	57	
	- Chimie	137			30	
	- Recherches en faveur du développement	42	124			
	- Non ventilés	26	45		34	

P.L.F. 2004

	Total	3.682	2.032	92	703	6.509
--	--------------	--------------	--------------	-----------	------------	--------------

Elle est compétente en matière de politique de l'espace, elle prépare les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre du budget civil de recherche et de développement technologique, en collaboration avec les autres ministres.

Elle assure, conformément à leurs dispositions statutaires, la tutelle des établissements publics relevant de ses attributions :

- Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST),
- Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC),
- Les fondations de recherche reconnue d'utilité publique
- Les groupements d'intérêt public (GIP)

Elle soutient l'effort de recherche d'équipes pluridisciplinaires pour affirmer l'essor de domaines de recherche transdisciplinaires, et favoriser le transfert de technologie par le biais du Fonds de la recherche et de la technologie (FRT) et du Fonds national de la science (FNS).

Elle participe à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

P.L.F. 2004

43

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III. Recherche et nouvelles technologies

Récapitulation par agrégat

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche**Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs
regroupés dans l'agrégat**

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2004
	Dotations 2003	Demandées pour 2004	Dotations 2003	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	2.876.769.991	"	2.876.769.991	+31.203.311	2.907.973.302
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	2.876.769.991	"	2.876.769.991	+31.203.311	2.907.973.302
Titre IV	///////	///////	889.668.973	"	889.668.973	-7.042.827	882.626.146
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	3.766.438.964	"	3.766.438.964	+24.160.484	3.790.599.448
Dépenses en capital							
Titre VI	1.944.366.000	2.014.926.000	1.775.565.000	///////	36.353.000	+1.797.331.000	1.833.684.000
Totaux pour les dépenses en capital	1.944.366.000	2.014.926.000	1.775.565.000	///////	36.353.000	+1.797.331.000	1.833.684.000
Totaux généraux	1.944.366.000	2.014.926.000	5.542.003.964	"	3.802.791.964	+1.821.491.484	5.624.283.448

Effectifs pour 2004 : néant

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche**Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2003	Total pour 2004
Dépenses ordinaires				
Titre III			2.876.769.991	2.907.973.302
Chapitre	36-19	Recherche dans les domaines de l'équipement (intégralité du chapitre)	64.230.812	64.817.425
Chapitre	36-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) (intégralité du chapitre)	1.759.501.513	1.776.878.481
Chapitre	36-22	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) (intégralité du chapitre)	468.702.223	474.026.733
Chapitre	36-23	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.) (intégralité du chapitre)	35.902.349	36.763.975
Chapitre	36-30	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.) (intégralité du chapitre)	71.834.575	74.127.307
Chapitre	36-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.) (intégralité du chapitre)	136.842.168	136.703.784
Chapitre	36-51	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.) (intégralité du chapitre)	329.368.953	334.124.836
Chapitre	36-61	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.) (intégralité du chapitre)	10.387.398	10.530.761
Chapitre	37-01	Dotation d'emplois d'établissements publics à répartir (E.P.S.T. et E.P.A.) (intégralité du chapitre)	"	"
Titre IV			889.668.973	882.626.146
Chapitre	43-02	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.) (intégralité du chapitre)	11.250.172	11.700.172
Chapitre	43-21	Institutions de recherche dans les sciences du vivant		
Article	31	Institut Pasteur de Paris	52.985.483	52.985.483
Article	32	Instituts Pasteur du réseau international	7.992.577	7.992.577
Article	40	Institut Pasteur de Lille	6.411.557	6.411.557
Article	50	Institut Curie	5.944.587	5.944.587
Article	60	Centre d'étude du polymorphisme humain	"	"
Chapitre	45-11	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) (intégralité du chapitre)	38.157.714	38.157.714
Chapitre	45-12	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.) (intégralité du chapitre)	92.514.066	92.577.769
Chapitre	45-13	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) (intégralité du chapitre)	444.804.600	436.690.070
Chapitre	45-14	Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) (intégralité du chapitre)	139.490.851	139.968.851
Chapitre	45-15	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.) (intégralité du chapitre)	82.298.471	82.298.471

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

			Crédits de paiement	
			Dotations 2003	Total pour 2004
Chapitre	45-91	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) (intégralité du chapitre)	7.818.895	7.898.895
Totaux pour les dépenses ordinaires			3.766.438.964	3.790.599.448
Dépenses en capital				
Titre VI			1.775.565.000	1.833.684.000
Chapitre	61-21	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) (intégralité du chapitre)	75.093.000	75.092.000
Chapitre	61-22	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.) (intégralité du chapitre)	5.902.000	5.902.000
Chapitre	62-00	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) (intégralité du chapitre)	57.168.000	22.168.000
Chapitre	62-12	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) (intégralité du chapitre)	14.992.000	13.966.000
Chapitre	62-92	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) (intégralité du chapitre)	15.297.000	12.004.000
Chapitre	63-00	Recherche dans les domaines de l'équipement (intégralité du chapitre)	13.888.000	9.887.000
Chapitre	63-01	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.) (intégralité du chapitre)	34.315.000	37.815.000
Chapitre	63-02	Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) (intégralité du chapitre)	977.471.000	1.083.031.000
Chapitre	66-18	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.) (intégralité du chapitre)	70.819.000	64.108.000
Chapitre	66-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) (intégralité du chapitre)	340.583.000	342.083.000
Chapitre	66-50	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.) (intégralité du chapitre)	108.148.000	108.149.000
Chapitre	66-51	Actions et institutions de recherche biologique et médicale (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre	66-72	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.) (intégralité du chapitre)	4.038.000	4.038.000
Chapitre	68-05	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.) (intégralité du chapitre)	5.858.000	5.617.000
Chapitre	68-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.) (intégralité du chapitre)	28.033.000	27.034.000
Chapitre	68-43	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.) (intégralité du chapitre)	23.960.000	22.790.000
Totaux pour les dépenses en capital			1.775.565.000	1.833.684.000
Totaux généraux			5.542.003.964	5.624.283.448

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

Agrégat 11 : Organismes de recherche

Composantes de l'agrégat

Cette composante regroupe les moyens consacrés par le ministère à l'ensemble des organismes de recherche soit :

- les dépenses de personnel (rémunérations, indemnités et charges)
- le soutien de base aux unités de recherche (crédits destinés au fonctionnement des laboratoires de recherche)
- les crédits d'investissement destinés aux équipements moyens et lourds des laboratoires, aux grands instruments scientifiques, à la construction et à l'entretien du patrimoine.
- Les établissements publics de recherche se distinguent essentiellement par leur statut juridique.

1. Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Organisme public de recherche fondamentale le CNRS produit du savoir et met ce savoir au service de la société. Avec une implantation sur l'ensemble du territoire national, le CNRS exerce son activité dans tous les champs de la connaissance, en s'appuyant sur 1235 unités de recherche et de service. Le CNRS développe, de façon privilégiée, des collaborations entre spécialistes de différentes disciplines, et tout particulièrement avec l'université, ouvrant ainsi de nouveaux champs d'investigation qui permettent de répondre aux besoins de l'économie et de la société. Des actions interdisciplinaires de recherche sont notamment menées dans les domaines suivants : "Le vivant et ses enjeux sociaux", "information et connaissance", "environnement et énergie", "matériaux et nanotechnologies", "astroparticules".

L'Institut national de recherche agronomique (INRA)

L'INRA consacre une part importante de ses moyens à l'étude des écosystèmes cultivés, forestiers et naturels, s'affirmant ainsi comme un organisme majeur dans ces domaines au plan européen. L'organisme renforce sa capacité de recherche pour la connaissance des génomes, des organismes complets et des populations, tant végétaux qu'animaux pour répondre à l'accroissement extraordinaire de la quantité de données produites par la génomique, par les sciences de l'environnement ou par l'épidémiologie. Depuis 2001 l'INRA augmente les moyens qu'il consacre à la nutrition humaine et aux relations entre l'alimentation et la santé. Il renforce aussi ses recherches sur la compréhension du monde rural pour fournir aux acteurs privés et publics des informations qui les aident à étayer leurs décisions. L'INRA est le seul institut de recherche aussi largement implanté en région (74% de ses effectifs sont en province). L'institut contribue ainsi activement à l'animation scientifique et au développement économique local.

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

L'INSERM est au service de la santé de tous et contribue, par la recherche, à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme. De la biologie fondamentale à la santé publique, l'INSERM a pour champ de compétences toutes les dimensions fondamentales, médicales, cognitives, cliniques ou appliquées et en santé publique de la recherche et doit en dynamiser la continuité. Dans chacun de ses domaines d'activité, l'Inserm maintient des exigences qualitatives et éthiques de haut niveau. Sa mission est d'améliorer la compréhension des maladies et de raccourcir les délais pour faire bénéficier les patients, le monde médical et les partenaires nationaux et internationaux, des résultats de la recherche. L'INSERM procède activement au transfert des connaissances nouvelles vers les acteurs économiques et sociaux qui les transforment en produits ou services utiles à la santé. Quelques 260 entreprises pharmaceutiques, de biotechnologies ou de technologies médicales, collaborent avec les laboratoires de l'Institut.

L'Institut de recherche pour le développement (IRD)

L'IRD remplit trois missions fondamentales : la recherche, l'expertise et la formation. Il propose à ses partenaires du Sud et aux acteurs du développement des recherches dans les grands domaines allant de la géosphère et la biosphère à l'anthroposphère. L'institut mène des recherches en Afrique, dans l'Océan Indien, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique. Il dispose pour ce faire de 34 implantations dont cinq en France, cinq dans les collectivités territoriales d'outre-mer et dans 24 pays situés essentiellement dans la zone intertropicale. L'IRD conduit des recherches en liaison avec les institutions d'enseignement supérieur et de recherche françaises et avec ses partenaires du Sud. Ses programmes de recherche associent directement des chercheurs étrangers.

Agrégat 11 Organismes de recherche

L'Institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA)

Les domaines de recherche couverts par l'INRIA concernent les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) incluant, autant que possible, la réalisation de systèmes expérimentaux et innovants. Une des grandes missions de l'INRIA, en plus de son activité de recherche fondamentale et appliquée, est le transfert des résultats. L'INRIA doit donc participer à la conception des produits de demain, diffuser sans tarder ses résultats de recherche et favoriser le transfert de compétences. Des collaborations très fortes existent entre l'INRIA d'une part et les universités et les écoles d'autre part. Cette coopération permet de réaliser en commun des recherches dans les domaines de l'informatique et des mathématiques appliquées.

Le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF)

Le CEMAGREF est un institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Outre la contribution au progrès des connaissances, il diffuse des méthodes de diagnostic et de contrôle, développe des outils de négociation et de gestion, conçoit des technologies innovantes et apporte son expertise aux services publics et aux entreprises. Ses quatre orientations scientifiques concernent : le fonctionnement des hydrosystèmes, le génie des équipements et services pour l'eau et les déchets, la gestion des territoires à dominante rurale, le génie des équipements dans le secteur agricole et alimentaire. Modélisation, information géographique et informatique scientifique sont privilégiées car les méthodologies scientifiques constituent un apport essentiel à la recherche en ingénierie.

Le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)

L'activité scientifique et technique du laboratoire est organisée autour de cinq pôles : Géotechnique, Chaussées, Ouvrages d'art, Exploitation et sécurité routières, Environnement et Génie urbain, et un domaine d'accompagnement : Sciences de l'Ingénieur. Les recherches menées par l'organisme intègrent de manière coordonnée la participation du réseau des laboratoires régionaux des Ponts et Chaussées (LRPC) et des centres d'études techniques de l'équipement (CETE). Le LCPC assure aussi la coordination avec la recherche européenne et internationale, participe à la promotion des techniques françaises à l'étranger et au soutien à l'innovation. Enfin le laboratoire met en œuvre une politique d'information scientifique et technique et assure la diffusion des connaissances acquises, la réglementation et la normalisation.

L'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)

L'INRETS effectue ou fait effectuer, évalue toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration pour la collectivité des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social. L'institut mène dans ces domaines tous travaux d'expertise et de conseil. Il valorise les résultats de ces recherches, contribue à la diffusion des connaissances scientifiques et participe à la formation par et à la recherche dans le secteur des transports en France et à l'étranger.

L'Institut national d'études démographiques (INED)

L'INED, à son initiative ou à la demande des pouvoirs publics, étudie les populations sous tous leurs aspects, en France et à l'étranger. Il entreprend et encourage tous travaux de recherche sur les populations afin de contribuer à l'évolution et au développement de la science démographique. Il rassemble et met à disposition l'information, tant française qu'internationale (édition, documentation). Enfin l'institut assure la diffusion de cette information et participe à la formation dans les domaines de sa compétence.

2. Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)

Le Centre national d'études spatiales (CNES)

Le CNES a pour objectif de développer les utilisations de l'espace, que ce soit pour satisfaire les besoins des collectivités publiques en matière civile et militaire et de la communauté scientifique, ou pour favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles applications, sources de création de richesses et d'emplois. En outre, le CNES a pour mission d'animer la politique de la science spatiale, notamment dans le domaine des sciences de la terre et de l'océanographie permettant ainsi de mieux connaître notre planète.

Le CNES conduit la politique spatiale française

- En participant aux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA), dont il est un des principaux contributeurs.
- En réalisant un programme national qui complète les programmes de l'ESA

Le CNES est en relation avec de nombreux partenaires :

- Les utilisateurs de l'espace, pour lesquels il identifie et développe les techniques spatiales et les applications appropriées à leurs besoins ;
- L'industrie française, vers laquelle il transfère peu à peu son savoir-faire afin d'en assurer la compétitivité au niveau mondial;

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

- Les laboratoires des grands organismes scientifiques, avec lesquels il travaille sur de nombreux programmes de recherche;
- Les organismes de défense, avec lesquels il participe à la construction d'un programme de défense et établit ainsi une synergie entre programmes civils et militaires ;
- Les agences spatiales d'autres pays, avec lesquelles il coopère, principalement dans le domaine scientifique;
- Les pays en voie de développement, dont il soutient l'implication dans l'utilisation de techniques spatiales à des fins d'enseignement, de croissance économique et de gestion des ressources.

Les domaines dans lesquels s'exerce cette politique sont ceux porteurs d'enjeux stratégiques, économiques et scientifiques les plus importants :

- L'accès à l'espace avec le programme Ariane et l'exploitation d'un centre de lancement en Guyane (le centre spatial guyanais). Ce programme est conduit dans le cadre de l'ESA et la commercialisation des services de lancement est assurée par la société Arianespace;
- Les applications opérationnelles et commerciales des techniques spatiales telles que l'observation de la terre (Spot, ERS, Meteosat, IASI...), les télécommunications (Télécom 2, Stentor, Galileo...);
- Les programmes scientifiques en liaison avec les organismes de recherche, en coopération européenne ou internationale (Topex-Poséidon, Jason, Envisat, Polder 2, Cluster, Odin, Corot, Cassini-Huygens, Rosetta, Mars Express, Mars Premier...);
- Les activités liées à la recherche en impesanteur et à la préparation des expériences prévues pour la Station Spatiale Internationale ;
- Les activités liées à la Défense (Hélios...).

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA-civil)

Depuis sa création en 1945, le CEA relève des défis scientifiques majeurs dans un ensemble de domaines : programmes électronucléaires, dissuasion nucléaire, micro et nanotechnologies, astrophysique, imagerie médicale, toxicologie ou biotechnologies. Il est un acteur clef de la recherche, du développement et de l'innovation dans les secteurs suivants de l'énergie et de la défense.

En développant ses programmes de recherche nucléaire, le CEA a acquis des connaissances scientifiques lui permettant de développer parallèlement les technologies les plus innovantes pour l'industrie. Aujourd'hui, il est engagé principalement dans trois secteurs :

Les technologies de l'information : les technologies de l'information font l'objet, au CEA, d'un important programme de R&D centré principalement sur les micro et nanotechnologies, l'instrumentation des systèmes complexes, et les technologies logicielles.

Les matériaux : le CEA a également développé une expertise reconnue dans le domaine des matériaux et des procédés innovants.

La santé : les activités du CEA en matière de technologies pour la santé se concentrent essentiellement autour de l'imagerie médicale et des biotechnologies. L'objectif est de mettre au point des microsystèmes capables de détecter, de diagnostiquer, ou encore d'analyser certaines fonctions génomiques.

Pour l'ensemble de ces activités, la priorité est de privilégier les transferts vers le monde industriel. Ainsi le CEA est engagé dans de nombreux partenariats avec des entreprises françaises, européennes et internationales pour le développement de nouvelles technologies. Indispensable à l'avancée des connaissances scientifiques, la recherche fondamentale joue un rôle central au sein du CEA.

Outre les études amont dans les domaines de l'énergie, de la défense et de l'industrie, le CEA poursuit différents programmes.

En sciences de la matière : les recherches s'articulent autour de la physique des particules, la physique nucléaire, les nano sciences et l'astrophysique. Le CEA collabore également à plusieurs programmes d'observation de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Sciences du vivant : la recherche concerne l'application des technologies issues du nucléaire aux domaines de la santé. L'imagerie fonctionnelle, basé sur le marquage isotopique et la physique des rayonnements, permet d'explorer les organes de manière atraumatique.

Sciences du climat et de l'environnement : les recherches portent à la fois sur la connaissance des climats passés mais aussi sur leur évolution future. Il s'agit notamment de chercher à mieux connaître les différents aspects du cycle du carbone et des composés à effet de serre pour les intégrer ensuite dans des modèles pronostiques globaux, ou encore, d'observer des climats passés grâce à l'analyse de prélèvements dans les glaces polaires ou dans les sols du fond des océans.

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'ADEME, est un établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Environnement, de la Recherche et de l'industrie. Ses champs d'intervention sont :

- La maîtrise de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, la qualité de l'air, les déchets (ménagers, industriels, toxiques), le management environnemental, les sites pollués et le bruit.
- Elle conseille les collectivités territoriales et les entreprises en soutenant techniquement et financièrement leurs projets. Elle mène des campagnes d'information destinées à faire évoluer les comportements des acteurs économiques et du grand public.

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

Organisme scientifique français spécialisé en recherche agronomique appliquée aux régions chaudes, le CIRAD a pour mission de contribuer au développement rural des pays tropicaux et subtropicaux par des recherches, des réalisations expérimentales, des actions de formation, en France et à l'étranger, l'information scientifique et technique. Ses activités recouvrent les domaines des sciences agronomiques, vétérinaires, forestières et agro-alimentaires.

Pour accomplir sa mission le CIRAD coopère avec plus de 90 pays d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, d'Amérique latine et d'Europe et dispose de chercheurs dans 50 pays qui travaillent au sein de structures nationales de recherche ou en appui à des opérations de développement.

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Les missions de l'IFREMER sont de :

- Connaître, évaluer, prévoir l'évolution des ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- Améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- Favoriser le développement socio-économique du monde maritime .

Le développement socio-économique durable du monde maritime compatible avec les enjeux environnementaux constitue une préoccupation majeure de l'IFREMER. A cet effet, une mobilisation pluridisciplinaire a été lancée à l'IFREMER autour de sept grands défis scientifiques.

- Comprendre l'interaction entre les ressources halieutiques, l'environnement et l'activité socio-économique à l'échelle régionale
- Passer progressivement de l'alerte à la prévision des crises environnementales côtières
- Développer les outils quantitatifs d'une gestion intégrée des zones côtières
- Contribuer à la création, à l'échelle du globe, d'un système opérationnel de prévision des courants océaniques et des variations climatiques
- Comprendre le fonctionnement des marges continentales, des systèmes sédimentaires et des écosystèmes associés
- Apporter les connaissances nécessaires aux grands enjeux de l'aquaculture européenne des 10 prochaines années
- Mieux comprendre la biodiversité marine et ses mécanismes fondamentaux, afin de pouvoir en exploiter les richesses de façon durable.

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Le BRGM apporte des réponses et des outils d'aide à la décision sur :

L'information géologique et cartographique

L'acquisition et la diffusion de l'information géologique est une mission fondamentale du BRGM qui recouvre à la fois la gestion des banques de données sur le sous-sol et la cartographie géologique.

L'environnement industriel et les procédés

Dans le domaine de l'environnement industriel, les compétences du BRGM sont appliquées à la gestion et la réhabilitation des sites contaminés, la gestion des déchets, la sécurité des sites de stockage (notamment des déchets nucléaires), la caractérisation, le traitement et la valorisation des matières premières, des déchets et des sols pollués, les études et l'ingénierie de projets. Ainsi, le BRGM développe un savoir-faire répondant aux préoccupations communes aux Pouvoirs publics et aux industriels. La recherche est axée sur la compréhension des transferts des polluants dans les sols et dans les eaux et leur dispersion dans l'environnement.

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

Les eaux souterraines

Le BRGM développe des actions sur la prospection, l'évaluation et la localisation des ressources en eau souterraine. D'autres actions portent sur la compréhension des mécanismes de la dégradation de la qualité des eaux souterraines. Elles concernent notamment l'étude de leurs caractéristiques chimiques naturelles (Fonds géochimique) ou induites par l'homme (pollutions diffuses) et des mécanismes de dépollution naturelle

Les ressources minérales

Le BRGM traite de l'ensemble des aspects de la gestion des ressources minérales : recherche fondamentale, exploration, expertise, mise en place des infrastructures géologiques et minières, gestion de l'après-exploitation ou bien encore la connaissance des grands flux macro-économiques. Les prestations du BRGM d'expert auditeur et d'appui aux gestionnaires institutionnels sont en développement.

L'analyse et la caractérisation minérale

Dans ce domaine, dès 1994, la démarche qualité et la compétence technique des laboratoires du BRGM ont permis l'obtention de l'accréditation COFRAC pour l'analyse des eaux et des sols dans l'environnement et pour le prélèvement et l'analyse de polluants particuliers (amiante, silice). Les activités d'analyse et de caractérisation minérale contribuent pour une large part au secteur de la métrologie de l'environnement.

Les risques géologiques naturels

Les activités du BRGM en matière de risques naturels couvrent le risque sismique, les mouvements de terrain, les phénomènes de retrait-gonflement des argiles sensibles à la sécheresse, les effondrements liés aux carrières souterraines et aux mines abandonnées, le risque volcanique. Elles portent sur la connaissance des phénomènes et leur modélisation, l'évaluation des dangers correspondants, la surveillance, l'étude de la vulnérabilité des sites exposés, l'évaluation du risque et sa prévention, la préparation aux crises, les actions d'information et de formation. Les programmes de recherche visent notamment à améliorer la connaissance phénoménologique des aléas naturels et à proposer des méthodologies pour l'élaboration de scénarios de risque.

3. Les fondations privées de recherche reconnues d'utilité publique:

L'Institut Pasteur est une fondation qui a pour objet :

- L'étude des maladies infectieuses, parasitaires et immunitaires, ainsi que les moyens propres à les prévenir et à les combattre ;
- La poursuite et le développement des travaux de recherche sur les micro-organismes, sur leur rôle dans les processus naturels, normaux ou pathologiques et sur les réactions qu'ils provoquent ;
- L'étude et l'enseignement de la microbiologie dans toutes ses branches, ainsi que la formation de personnel scientifique et technique, en vue de la promotion de la recherche en microbiologie fondamentale et appliquée ;
- L'étude de tous les phénomènes théoriques ou pratiques liés à la microbiologie, à l'immunologie ou, d'une manière générale, à la biologie fondamentale ou appliquée, et les recherches en ces domaines.
- Les Instituts du Réseau International proposent des services analogues, spécifiques des pays où ils sont implantés.

Afin que les résultats de sa recherche bénéficient rapidement au public sous forme de nouveaux produits, technologies ou services, l'Institut Pasteur noue des partenariats étroits avec l'industrie dans des domaines tels que :

- La santé humaine, par l'amélioration et la mise au point de médicaments, de vaccins (contre la tuberculose, la coqueluche, le paludisme, l'ulcère gastrique...), ou de tests diagnostiques (pour la dengue, la listériose, la tuberculose...)
- L'environnement
- L'agro-alimentaire
- L'hygiène

Cette valorisation de la recherche constitue également un mode de financement pour assurer la poursuite de ses missions.

L'Institut Curie (section recherche)

La section de recherche de l'Institut Curie représente l'essentiel des activités de recherche de l'Institut Curie. Ces activités vont de la physico-chimie des assemblages moléculaires organisés à la biologie fondamentale et à la génétique des cancers. Celles-ci s'intègrent dans une politique d'ensemble de l'Institut qui vise in fine au développement de nouvelles méthodes de diagnostic et de traitement des cancers.

La Section de Recherche regroupe des chercheurs et des enseignants-chercheurs appartenant tous à l'INSERM, au CNRS, au CEA ou à l'Université. Les laboratoires accueillent de nombreux étudiants (DEA, thésards, post-doctorants et stagiaires français et étrangers, ainsi qu'un personnel administratif et technique hautement qualifié).

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

Dans le cadre du renouvellement des axes de recherche, les thèmes et les projets, orientés de façon générale vers la physico-chimie des systèmes complexes et l'étude de grandes fonctions de la cellule normale et pathologique, développés à l'Institut Curie couvrent les champs disciplinaires suivants :

- La biologie cellulaire et la biologie du développement
- La biophysique moléculaire
- La génétique humaine en cancérologie
- La génotoxicologie
- La pharmacochimie
- La physico-chimie du vivant
- La signalisation cellulaire
- Le département de transfert

4. Les groupements d'intérêts publics (GIP)

L'Institut Polaire français Paul Émile Victor (IPEV)

L'IFRTP (L'Institut français pour la Recherche et la Technologie Polaires), communément appelé Institut Polaire, est devenu Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) en janvier 2002.

L'Institut polaire est un Groupement d'intérêt public constitué par neuf organismes publics ou parapublics. Trois d'entre eux interviennent de façon plus significative dans le GIP : ce sont le ministère chargé de la Recherche et le ministère des Affaires Étrangères - qui alimentent pour l'essentiel le budget de l'IPEV, ainsi que le CNRS - qui met du personnel à la disposition du GIP (plus des deux-tiers de l'effectif permanent de l'Institut polaire).

L'Institut polaire n'est pas un institut de recherche, mais une agence de moyens pour la recherche polaire, elle-même développée par des laboratoires rattachés à des structures dont la vocation est la recherche scientifique : CNRS, Universités, MNHN, CEA...

L'Institut polaire a pour mission principale de mettre en œuvre des programmes scientifiques dans les régions polaires et subpolaires des deux hémisphères. Il a donc une fonction essentiellement logistique dont les principales composantes sont les suivantes :

- Mise à disposition d'infrastructures d'accueil pour les scientifiques dans les régions polaires (gestion et entretien de bases scientifiques, acquisition et maintenance d'équipements scientifiques fonctionnant dans ces bases),
- Organisation des expéditions (recrutement du personnel nécessaire sur le plan scientifique et technique, affrètement de navires pour acheminer ces personnels sur les sites d'études, organisation globale des missions de la métropole jusqu'au terrain).

L'Institut met également en œuvre les programmes d'océanographie à bord du Marion-Dufresne, navire ravitailleur des Terres australes et antarctiques françaises.

L'Agence nationale de recherche sur le SIDA (ANRS)

L'agence nationale de recherches sur le sida (ANRS) est un groupement d'intérêt public constitué entre :

- D'une part, l'Etat représenté par le ministre chargé de la recherche, le ministre chargé de la santé et le ministre chargé des affaires étrangères,
- D'autre part, le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et l'Institut Pasteur.

L'ANRS a pour objet l'animation, l'évaluation, la coordination et le financement des programmes de recherche sur le VIH/sida, quel que soit le domaine scientifique concerné, et des programmes de recherches cliniques, thérapeutiques et en santé publique sur l'hépatite C, dans le respect de l'autonomie des programmes et des procédures d'évaluation des organismes de recherche adhérant au groupement.

L'agence a pour mission de :

- Identifier les équipes susceptibles de jouer un rôle important dans ce champ d'activité et chercher à les attirer par des actions d'incitation adaptées ;
- Développer les interactions possibles entre les différents domaines de recherche et assurer la coordination de la recherche ;
- Favoriser la concertation régulière des équipes de chercheurs par l'organisation de colloques thématiques réunissant, au sein de structures d'animation, les acteurs ou futurs acteurs dans les thèmes de recherche concernés ;
- Répartir les moyens qui lui sont apportés par l'état entre les organismes publics de recherche, les laboratoires universitaires, les établissements hospitaliers, les industriels et les organismes privés ;

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

- Tenir à jour une information permanente à la disposition de tous sur l'état d'avancement des recherches et sur les moyens qui leur sont consacrés ;
- Inscrire les actions de recherche dans un cadre de coopération international impliquant les pays industrialisés et les pays en développement.

Pour la réalisation de ses missions l'agence dispose notamment des moyens d'action suivants :

- Financement de projets de recherche, de bourses et d'équipement ;
- Soutien au développement d'actions incitatives et coordonnées ;
- Aide aux laboratoires publics et soutien à des programmes industriels ;
- Financement d'essais thérapeutiques ou de toute autre forme d'action nécessaire au développement de la recherche clinique, dans le respect des règles éthiques et du cadre législatif de la France et des pays où la recherche est menée.

Le Centre d'étude du polymorphisme humain (Fondation Jean DAUSSET - CEPH)

Le CEPH maintient une base de données génotypiques. Elle répertorie tous les marqueurs génétiques testés sur les familles de références pour la cartographie par "linkage" des chromosomes humains.

Répartition des coûts

La complexité des structures de la recherche française est bien connue. Au total ce sont plus de 300 organismes qui réalisent des travaux de recherche avec les universités et les grandes écoles.

La politique du ministère de la recherche est mise en place par le biais de ses principales directions :

La direction de la recherche qui a pour mission :

- D'élaborer la politique de recherche, de formation par la recherche et d'emploi scientifique, et de veiller à sa mise en œuvre.
- D'assurer la tutelle des organismes de recherche à vocation fondamentale relevant du ministère, des établissements d'enseignement supérieur, pour ce qui concerne la recherche et la formation doctorale, ainsi que des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger.
- De préparer le budget civil de recherche et de développement technologique, en assurer la coordination ; de répartir les moyens de la recherche entre les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de la politique contractuelle conduite avec ces établissements et de gérer les financements provenant du Fonds National de la Science.
- D'assurer l'organisation et le financement des études doctorales.
- De mettre en œuvre la politique de diffusion de la culture et de l'information scientifiques et techniques et d'assurer, pour ce qui concerne le ministère, la tutelle des établissements et musées relevant de ce domaine.
- De veiller à la prise en compte de la dimension de la parité et de renforcer la place des femmes dans les études et les carrières scientifiques.
- De mettre en œuvre les procédures et les moyens de coordination, d'évaluation et d'expertise nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

La direction de la technologie qui :

- Elabore la politique de développement technologique et d'innovation et veille à sa mise en œuvre.
- Définit les moyens de développer la valorisation des résultats de la recherche publique et le partenariat technologique avec les entreprises.
- Assure la tutelle des organismes à dominante technologique relevant du ministère.
- Participe à l'élaboration des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'union européenne et en suit l'exécution.
- Détermine, pour ce qui concerne le ministère, les procédures de financement de la recherche industrielle et de soutien à l'innovation. Elle gère le Fonds de la recherche technologique et les crédits de diffusion des technologies spatiales.
- Facilite l'utilisation des technologies de l'information dans le système éducatif.

Outre les dotations du ministère de la recherche, les organismes bénéficient de crédits recherche d'autres départements ministériels (défense, industrie, agriculture).

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

Indicateur de coûts : Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
	Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)				
	<i>CNRS (budget HT en M€)</i>	2.060	1.962	2.135	1.962
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	1.830	1.672	1.766	1.781
	<i>INRA (budget HT en M€)</i>	569	539	577	539
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	465	436	457	461
	<i>INSERM (budget HT en M€)</i>	417	427	445	427
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	363	341	367	371
	<i>IRD (budget HT en M€)</i>	177	191	181	191
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	165	163	138	137
	<i>INRIA (budget HT en M€)</i>	101	107	119	107
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	75	82	92	96
	<i>CEMAGREF (budget HT en M€)</i>	52	51	54	51
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	34	34	35	36
	<i>LCPC (budget HT en M€)</i>	43	43	44	43
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	36	35	36	33
	<i>INRETS (budget HT en M€)</i>	36	36	39	36
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	29	29	30	30
	<i>INED (budget HT en M€)</i>	13	13	13	13
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	12	12	12	12
	TOTAL budgets EPST (HT en M€)	3.468	3.369	3.607	3.369
	<i>dont total subventions recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	<i>3.010</i>	<i>2.804</i>	<i>2.933</i>	<i>2.957</i>

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche**Indicateur de coûts : Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)**

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
	Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)				
	<i>CNES (budget HT en M€)</i>	2.325	2.749	2.677	2.749
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	1.153	1.312	1.094	1.200
	<i>CEA civil (budget HT en M€)</i>	1.715	1.504	1.597	1.504
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	511	492	429	387
	<i>IFREMER (budget HT en M€)</i>	151	200	177	200
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	127	134	132	125
	<i>CIRAD (budget HT en M€)</i>	169	169	178	169
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	114	106	98	97
	<i>BRGM (budget HT en M€)</i>	84	160	82	160
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	43	43	45	44
	<i>ADEME (budget HT en M€)</i>	195	305	460	305
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	27	22	21	18
	TOTAL BUDGETS EPIC (HT - en M€)	4.639	5.087	5.171	5.087
	<i>dont subventions recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	1.975	2.109	1.819	1.871

Indicateur de coûts : Les fondations privées de recherche reconnues d'utilité publique et les groupements d'intérêts publics (GIP)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
1	Les fondations privées de recherche reconnues d'utilité publique:	216	328	256	257
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	56	55	61	61
2	Les groupements d'intérêts publics (GIP)	67	67	60	67
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	54	53	45	45

1) Comprend l'institut Pasteur de Paris, les instituts Pasteur du réseau international, l'institut Pasteur de Lille et l'institut Curie

2) Comprend l'agence nationale de recherche sur le SIDA (ANRS), l'institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV)

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

Objectifs, résultats et cibles

Efficacité socio-économique

1. Mobiliser les moyens

Il s'agit de mobiliser les moyens alloués sur les thématiques prioritaires définies par le comité interministériel de la recherche scientifique et technologique (CIRST) : science du vivant, nouvelles technologies d'information et de communication.

(DO+CP) en M€:

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision

	Sciences du vivant	1.687	1.674	1.679	1.693
	Nouvelles technologies d'information et de communication	358	366	367	370
	Sciences humaines et sociales	492	490	491	495
	Environnement, Sciences de la planète	500	495	496	500
	Energie, transports	558	546	547	551
	Espace	1.175	1.146	1.149	1.158
	Mathématiques, physique	489	488	489	493
	Chimie	134	133	133	134
	R & D en faveur du développement	161	158	159	160
	Autres thématiques (non ventilées)	71	68	69	70
	TOTAL	5.625	5.564	5.579	5.624

2. Renforcer la production

2.1. Garantir l'excellence de la recherche française au niveau international

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
					Prévision

1	Publications de rang A (ISI) dans l'année (flux)	11.637	12.674	14.219	14.188
1	Publications (autres que précédemment) (flux)	6.154	6.225	6.658	6.245

1) Sont comptabilisés les articles dont un coauteur au moins dépend de l'organisme de recherche

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

2.2. Valoriser la recherche

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
	Ratio : encours de brevets (dépôts et demandes) sur chercheurs permanents au 31/12 (stock)	34,53	48,29	54,74	63,35
	<i>Brevets déposés dans l'année (flux)</i>	774	900	985	973
1	Nombre de licences sur brevets au 31/12 (stock) (propriété industrielle)	997	1.047	1.255	1.231
	<i>Montant net du revenu des licences sur brevets au 31/12 (stock) en M€</i>	80,1	91,2	93,7	96,3
	Nombre de licences sur savoir-faire au 31/12 (stock) (exploitation commerciale)	742	935	957	932

1) Réactualisation des données antérieures à 2003.

3. Améliorer la progression de la médiation scientifique

Développer la politique de diffusion de la culture scientifique et technique

Renforcer les centres de culture scientifique et technique dans les régions. Des moyens importants sont disponibles pour financer des actions de portée nationale telle que la " fête de la science " qui contribue à développer la culture scientifique et technique, et à améliorer la connaissance de la science par chacun.

Qualité du service

1. Développer le partenariat

1.1. Privilégier au détriment des unités propres la création d'unités mixtes de recherche entre les universités et les autres organismes de recherche

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
	Unités mixtes de recherche avec l'enseignement supérieur au 31/12	1.268	1.548	1.637	1.651
	<i>Variation du nb d'unités mixtes durant l'exercice (ouvertures / fermetures)</i>	250	223	35	199
	Unités propres de recherche au 31/12	705	697	600	598
	<i>Variation du nb d'unités propres durant l'exercice (flux)</i>	22	-36	-39	-12
	Participation aux instituts fédératifs de recherche au 31/12	106	125	134	129

1.2. Amplifier la signature de contrats de recherche avec l'Union européenne et l'étranger.

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
	Nombres de contrats et conventions de recherche au 31/12 (stock)	11.381	12.907	13.150	13.115
	Nombres de contrats et conventions de	590	591	361	613

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>				
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
	recherche avec l'U.E. effectivement signés durant l'exercice (flux)				
	Nombres de contrats et conventions hors U.E. effectivement signés durant l'exercice (flux)	4.634	5.402	4.526	4.802

2. Améliorer l'attractivité des organismes

2.1. Perfectionner la gestion prévisionnelle et pluriannuelle de l'emploi scientifique

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>				
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2001	2002	2003	2004
					Prévision
1	Chercheurs entrants	1.685	1.660	1.507	1.285
1	Chercheurs sortants	1.188	1.309	1.385	1.197
	<i>Solde net chercheurs : (entrées - sorties)</i>	497	351	122	88
2	Cadres entrants	1.284	1.292	967	1.137
	Cadres sortants	839	677	836	780
	<i>Solde net cadres : (entrées - sorties)</i>	445	615	132	357

1. Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

2. Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), Fondations de recherche, Groupements d'intérêt publics (GIP)

2.2. Encourager la mobilité des chercheurs

n o t e s	<i>Indicateurs de résultats</i>				
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2001	2002	2003	2004
					Prévision
	Doctorants et post-doctorants de nationalité française accueillis durant l'exercice	1.177	1.356	1.419	1.424
	Chercheurs étrangers et post-doctorants étrangers accueillis durant l'exercice	2.074	2.199	2.249	2.072
	BDI, allocataires de recherche, stagiaires, ingénieurs-experts accueillis durant l'exercice	3.052	2.995	2.855	2.830

P.L.F. 2004

Agrégat 11 Organismes de recherche*Efficacité de la gestion***1. Evaluer la recherche****1.1. Identifier le nombre d'équipes de chercheurs évaluées**

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004

	Equipes de recherche évaluées durant l'exercice	1.684	1.759	1.237	1.837
--	---	-------	-------	-------	-------

1.2. Mesurer les capacités d'expertises des organismes

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004

	Expertises scientifiques ou contrats de prestations d'intérêt général réalisés durant l'exercice	1.096	1.297	1.298	1.298
	Expertises réalisés à titre lucratif (contrat de prestation et conventions de recherche)	3.117	2.411	2.450	2.409

2. Améliorer la productivité**2.1. Apprécier l'activité contractuelle des équipes de recherche**

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision

1	Montant total des contrats et conventions de recherche (en cours) au 31/12 (en M€ - HT)	536,4	562,1	586,5	578,2
1	Montant spécifique des contrats et conventions de recherche avec l'U.E. (en cours) au 31/12 (en M€ - HT)	115,4	140,7	127,3	124,7

1) Réactualisation des données fournies par les organismes en valeurs.

P.L.F. 2004

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs
regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2004
	Dotations 2003	Demandées pour 2004	Dotations 2003	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	//////	//////	9.079.868	"	9.079.868	+291.469	9.371.337
<i>Personnel</i>	//////	//////	382.970	"	382.970	"	382.970
<i>Fonctionnement</i>	//////	//////	8.696.898	"	8.696.898	+291.469	8.988.367
Titre IV	//////	//////	353.935.417	+18.169.560	372.104.977	+2.442.858	374.547.835
Totaux pour les dépenses ordinaires	//////	//////	363.015.285	+18.169.560	381.184.845	+2.734.327	383.919.172
Dépenses en capital							
Titre V	1.220.000	1.220.000	1.220.000	//////	610.000	+610.000	1.220.000
Titre VI	413.944.000	318.199.000	224.320.000	//////	171.549.000	+60.620.000	232.169.000
Totaux pour les dépenses en capital	415.164.000	319.419.000	225.540.000	//////	172.159.000	+61.230.000	233.389.000
Totaux généraux	415.164.000	319.419.000	588.555.285	+18.169.560	553.343.845	+63.964.327	617.308.172

Effectifs pour 2004 : néant

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention**Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2003	Total pour 2004
Dépenses ordinaires				
Titre III			9.079.868	9.371.337
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services (intégralité du chapitre)	8.392.000	8.683.469
Chapitre	37-02	Comité national d'évaluation de la recherche (intégralité du chapitre)	687.868	687.868
Titre IV			353.935.417	374.547.835
Chapitre	43-01	Actions d'incitation, d'information et de communication (intégralité du chapitre)	34.190.608	32.381.740
Chapitre	43-21	Institutions de recherche dans les sciences du vivant		
	Article 70	Autres centres anticancéreux	304.898	304.898
	Article 80	Autres institutions de recherche	304.898	304.898
	Article 90	Agence nationale de recherches sur le SIDA (ANRS)	36.740.213	36.740.213
Chapitre	43-80	Formation à et par la recherche (intégralité du chapitre)	282.394.800	304.816.086
Totaux pour les dépenses ordinaires			363.015.285	383.919.172
Dépenses en capital				
Titre V			1.220.000	1.220.000
Chapitre	56-06	Information et culture scientifique et technique, prospective et études (intégralité du chapitre)	1.220.000	1,220,000
Titre VI			224.320.000	232.169.000
Chapitre	66-04	Soutien à la recherche et à la technologie (intégralité du chapitre)	94.820.000	104.213.000
Chapitre	66-05	Fonds national de la science (intégralité du chapitre)	129.500.000	127.956.000
Chapitre	66-06	Information et culture scientifique et technique (intégralité du chapitre)	"	"
Totaux pour les dépenses en capital			225.540.000	233.389.000
Totaux généraux			588.555.285	617.308.172

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

Agrégat 21 : Actions d'incitation et fonds d'intervention

Composantes de l'agrégat

La volonté du Gouvernement de donner au pays les moyens de consolider les priorités tout en assurant les grands équilibres de la recherche (réorienter l'emploi scientifique en faveur des corps d'ingénieurs et de techniciens afin de mieux structurer les plates-formes technologiques, permettre aux jeunes chercheurs de mener à bien leurs propres projets de recherche), a incité le ministère à donner un nouveau type de soutien à la recherche en affirmant trois priorités :

- une diffusion de la culture scientifique et technique plus large, afin que la science soit l'affaire de tous et d'enrayer la chute des vocations scientifiques ;
- le rajeunissement de la recherche qui se doit d'être de qualité et attractive, avec un effort significatif en faveur des post-doctorants au sein des organismes de recherche et d'enseignement supérieur ;
- le renforcement du potentiel des partenariats public / privé et le soutien à l'innovation, les moyens d'engagement des deux fonds d'intervention du ministère chargé de la recherche augmentant de près de 110 M€.

1. Le développement des connaissances

Le Fonds de la Recherche technologique (FRT)

Le FRT a pour finalité le développement d'une recherche technologique de pointe et le transfert technologique des résultats de la recherche publique vers le monde économique, notamment grâce à la création et au développement d'entreprises innovantes.

Le fonds finance des projets proposés spontanément ou en réponse à des appels à propositions et incite donc à une recherche coopérative qui est mise en œuvre, en particulier, au sein des réseaux de recherche technologique (notamment les réseaux " GenHomme ", " Micro-nano technologies ", " Terre et espace ").

Ces projets doivent provenir d'entreprises associées à des équipes de recherche publique, être fondés sur des propositions scientifiques innovantes, et être étayés par un plan de financement et d'organisation pertinente.

Le ministère chargé de la recherche soutient les projets de création d'entreprises à forte intensité de recherche. En outre, il finance la mise en place d'incubateurs, qui accueillent et accompagnent les entreprises en création sur les domaines universitaires ou au sein d'infrastructures de recherche.

En 1999, un appel à projets " Incubateurs d'entreprises ", a été lancé. Cet appel, initialement doté de 15,2 M€ a été augmenté de 7,6 M€ en 2000 et de 1,6 M€ en 2001.

Le Fonds national de la Science (FNS)

Créé dans le cadre de la loi de finances de 1999, le FNS est destiné à donner une impulsion aux recherches dans les domaines prioritaires et à promouvoir des actions concertées incitatives (ACI) entre laboratoires publics. Ces actions ont un effet de levier particulièrement fort dans les domaines pour lesquels l'effort français est jugé insuffisant, mais où l'existence d'au moins quelques équipes de qualité permet de penser qu'un soutien et un effort de structuration seront couronnés de succès. Ces actions viennent soutenir les équipes de la recherche publique (établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche) et sont complémentaires de l'animation scientifique menée dans le cadre de leurs missions par les organismes de recherche.

Les **actions concertées incitatives** ont une traduction en termes de budget et d'organisation. Lancées pour une durée limitée, comprise entre deux et quatre ans, et n'ont pas vocation à être pérennisées (l'objectif étant qu'elles soient prises en charge, à terme, par les structures de recherche concernées dans le cadre normal de leurs missions), les ACI sont menées en articulation avec les réseaux de recherche et d'innovation technologique (RRIT) et les dispositifs de recherche et d'innovation de l'Union européenne et des autres ministères, ou des acteurs publics concernés.

Chaque action met en œuvre un certain nombre de moyens :

- des crédits fléchés sur avis du conseil scientifique ou après réponse à des appels à propositions sur les thèmes de recherche reconnus comme prioritaires ;
- des opérations de mise en réseau ;
- le fléchage d'allocations de recherche ;
- des aides au financement de post-doctorants étrangers ;
- des " aides à projets innovants ", attribuées à un ou plusieurs jeune(s) chercheur(s) ou enseignant(s)-chercheur(s) appartenant à des disciplines différentes et s'associant pour la réalisation d'un projet.

P.L.F. 2004

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

Des comités de coordination, dans lesquels ces organismes sont représentés, permettent d'améliorer l'efficacité du dispositif de recherche. Les résultats des ACI seront évalués au bout de deux à quatre ans. L'intervention directe du ministère n'ira pas au-delà de ce terme, les organismes de recherche et les universités prenant alors en charge la suite des actions en les faisant entrer dans le cadre normal de leur activité.

Les priorités retenues portent sur :

- les sciences du vivant (génomique, technologies appliquées à la médecine, maladies infectieuses, biologie intégrée...),
- les sciences et technologie de l'information et de la communication (cryptologie, photonique, mégabases de données...),
- les sciences humaines et sociales (la ville, le travail, l'école, les sciences de la cognition...),
- les sciences de la planète et de l'environnement (eau, prévention des catastrophes naturelles, écologie quantitative...),
- la physico-chimie des matériaux.

Une action spécifique, dite ACI "Jeunes chercheurs", est destinée à apporter un soutien aux jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs récemment nommés de manière à leur permettre de former une équipe et d'accéder plus rapidement à l'autonomie scientifique. Cette action recouvre l'ensemble des disciplines de recherche.

Le Consortium national de Recherche en Génomique (CNRG).

Installé en avril 2002, le CNRG s'inscrit dans la continuité du programme "Génomique" du ministère en charge de la recherche, lancé dès le 1er février 1999, et vise à coordonner et à financer les programmes de génomique et de génomique fonctionnelle en cohérence avec les politiques et les programmes mis en place par les ministères et les organismes de recherche.

Afin de dynamiser et de fédérer ces efforts, le CNRG associe tous les partenaires concernés :

- Les ministères chargés de la recherche, de la santé, et de l'industrie,
- Les organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, CEA),
- La société FIRST SA, filiale du CNRS.

Le CNRG est organisé en trois composantes :

- **Le centre national de séquençage (CNS)**, à pour missions de produire de grands volumes de données de séquence de grande qualité et de les interpréter. Ces données concernent des génomes de diverses origines (microbes, plantes, animaux, humain) présentant un intérêt scientifique, médical ou économique. Une part essentielle de l'activité porte sur la mise au point de méthodes informatiques pour l'analyse et la comparaison des génomes. Le centre se conçoit comme un grand équipement dont l'activité se répartit entre des projets propres et des projets extérieurs en collaboration ou sous forme de prestations de service. Le CNS participe aux grands programmes internationaux et au développement de l'espace européen de la recherche et répond, sur des critères d'excellence, aux besoins de la communauté scientifique française.

- **Le centre national de génotypage (CNG)**, dont la stratégie de développement repose sur la création d'approches méthodologiques à grande échelle (protocoles de production) et d'infrastructures robustes (automatisation, haut débit, contrôle de qualité, gestion des données et analyse des informations) pour leur utilisation dans la recherche biomédicale et en médecine (génomique médicale), et plus spécifiquement pour l'étude des variations du génome humain responsables des maladies. Il se conçoit comme un grand instrument de niveau international pour réaliser des projets de recherche à grande échelle, en collaboration avec les réseaux d'excellence réunissant des groupes académiques ayant des compétences complémentaires pour aborder des thèmes stratégiquement bien définis (génétique du cancer, des maladies auto-immunes...) et répondre aux besoins de la communauté scientifique. Cette activité représente environ 50% du budget du centre. Ces outils s'appliquent à d'autres secteurs (médecine légale, agronomie, sécurité alimentaire et traçabilité etc...). Le CNG participe au développement de l'espace européen de la recherche et du secteur des biotechnologies en France.

- **Le réseau national des génopoles (RNG)**, joue le rôle d'agence de moyens pour les génopoles. Les génopoles, de structure juridique diverse, sont des plateaux techniques performants permettant la réalisation de projets scientifiques à grande échelle. Six sites en province (Lille, Lyon-Grenoble, Marseille, Montpellier, Toulouse et Strasbourg) ont été choisis, avec des spécificités complémentaires, et trois sites ont été sélectionnés en région parisienne (Institut Pasteur, Montagne Sainte-Geneviève et Necker-Paris V) et rattachés à la génopole d'Ile-de-France située à Evry.

2. La diffusion et le transfert de technologie

Les délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT) sont chargés de l'action déconcentrée de l'Etat dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, ainsi que dans le domaine de la diffusion de la culture scientifique et technique.

Ils mènent ces actions en interaction avec le monde socio-économique et le grand public. Ils reçoivent du ministre de la recherche une lettre de mission dont les principaux éléments sont les suivants :

P.L.F. 2004

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

- informer les partenaires régionaux des orientations de la politique nationale et des programmes d'action du ministère chargé de la recherche ;
- saisir le ministère des initiatives régionales, coordonner dans la région l'action des établissements publics et organismes sous la tutelle du ministère chargé de la recherche ;
- renforcer les pôles technologiques régionaux et rapprocher la recherche du monde économique et social ;
- développer et organiser les actions de transfert de technologie. Encourager la diffusion de la culture scientifique et technique, donner des avis sur la politique du ministère chargé de la recherche en région ;

Le développement du transfert de technologie est assuré par le réseau des DRRT qui, en concertation avec l'agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR), s'appuient sur différentes structures dont :

Les Réseaux de Diffusion technologique (RDT).

Les RDT coordonnent le travail de tous les prospecteurs, conseillers, ingénieurs pour identifier les besoins des entreprises et y répondre.

Les centres de ressources technologiques (CRT) ont été créés par les ministères chargés de la recherche et de l'industrie pour garantir aux PME. le professionnalisme des centres auxquels elles s'adressent. Il s'agit d'un label " qualité " reconnaissant l'aptitude de certaines structures parmi les centres de ressources et d'innovation technologique, les centres techniques industriels (CTI), les cellules de valorisation des universités à fournir des prestations technologiques sur mesure aux PME-PMI.

Les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) qui ont pour mission d'élever le niveau technologique des P.M.E. et de les aider dans leur démarche d'innovation. Certains centres ont une activité de conseil, d'autres fournissent des prestations techniques aux entreprises.

Pour valoriser les résultats de la recherche publique et encourager la création d'entreprises, des moyens financiers accrus ont été mis en œuvre, notamment par le concours de création d'entreprises innovantes et par la simplification des mesures juridiques et fiscales. Ces actions prioritaires se retrouvent dans les orientations données aux universités et aux organismes de recherche, en particulier au travers des objectifs consignés dans les contrats quadriennaux qui lient le ministère aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche.

3. La formation à et par la recherche

Divers dispositifs complémentaires permettent aux jeunes diplômés de préparer une thèse ou, après l'obtention de celle-ci, de les préparer à l'insertion professionnelle dans le secteur privé.

Le bénéficiaire d'une **allocation de recherche** perçoit une allocation, d'une durée de trois ans, versée par le ministère en charge de la recherche. Il est assujéti au régime général de sécurité.

L'allocataire bénéficie d'un CDD de deux ans renouvelable un an. Au niveau fiscal, son allocation est déclarée aux autorités fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

L'allocataire est un exemple de doctorant salarié ayant un statut d'agent contractuel de l'état. Il faut encore rappeler que l'allocataire de recherche peut se voir verser une allocation perte d'emploi par le rectorat à la fin de son contrat avec le ministère. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un moyen de prolonger le financement de la thèse dans le temps, le bénéficiaire éventuel doit en principe avoir soutenu sa thèse. Une tolérance existe toutefois si le doctorant est en train de finaliser la soutenance et peut se consacrer de manière active à une recherche d'emploi.

Allocation de recherche	2001	2002	2003	2004
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires (entrant)	4 000	4 000	3 800	3 700
Coût unitaire mensuel (en euros)	1 518,40	1 611,23	1 611,23	1 699,85*

* A compter du 1/10/2004

Par ailleurs, l'insertion des jeunes diplômés dans la vie économique et notamment au sein des entreprises demeure une priorité du ministère chargé de la recherche. L'originalité des procédures d'aide à la formation est d'associer trois partenaires : le jeune diplômé, l'entreprise dans laquelle il développe un projet d'innovation et l'établissement d'enseignement ou de recherche qui apporte un soutien scientifique et technique.

Ces partenariats, destinés à garantir le bon déroulement du projet de l'entreprise, conduisent le plus souvent au recrutement définitif du jeune chercheur. Ils permettent d'instaurer une collaboration durable entre l'entreprise et le centre de compétences.

P.L.F. 2004

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

Les **conventions de recherche pour les techniciens supérieurs (CORTECHS)** permettent d'assister les PME-PMI dans le recrutement, pour un an, d'un jeune technicien supérieur auquel elles confient un projet de développement technologique.

CORTECHS	2001	2002	2003	2004
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires	353	268	340	320
Coût unitaire annuel (en euros)	13 000	13 000	13 000	13 000

Les **conventions pour les diplômes de recherche technologique (DRT)**, dont l'objectif est de favoriser le recrutement en entreprise d'ingénieurs-maîtres et d'ingénieurs formés à la recherche et de développer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises autour de projets innovants.

Elles sont passées pour dix-huit mois ou un an entre l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche, à laquelle est confiée la gestion centralisée du dispositif) et les entreprises qui reçoivent une subvention plafonnée à 10.671,06 euros par an couvrant au maximum 50% des charges ainsi que les frais d'encadrement de l'ingénieur-maître ou de l'ingénieur.

La convention DRT associe trois partenaires, l'étudiant, l'entreprise, l'encadrement.

L'étudiant est diplômé d'institut universitaire professionnalisé ou élève ingénieur en dernière année d'étude. Pour les diplômés des IUP, les travaux de recherche sont précédés d'une formation d'initiation à la recherche d'au moins 300 heures sur six mois.

L'entreprise est une PME-PMI indépendante, de droit français, de moins de 500 personnes, à caractère industriel ou ayant une activité de services aux entreprises.

L'encadrement : Les travaux sont effectués sous la responsabilité conjointe de deux directeurs de travaux, l'un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches, l'autre exerçant une activité professionnelle d'études ou de recherche dans l'entreprise.

Le DRT est un diplôme national de troisième cycle (de niveau Bac+6). Il sanctionne des travaux de recherche technologique d'une durée d'un an pour les élèves ingénieurs et de dix-huit mois pour les ingénieurs maîtres. Ces travaux visent la résolution d'un problème technologique en relation étroite avec une entreprise. Ils conduisent à la rédaction d'un mémoire et à sa soutenance devant un jury.

DRT	2001	2002	2003	2004
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires	55	37	37	40
Coût unitaire annuel (en euros)	11 000	11 000	11 000	11 000

La procédure d'**accueil de post-doctorants** permet à des entreprises (PME et PMI), à des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et désormais aux organismes publics de recherche et aux universités de recruter pour un an un jeune docteur qui mènera un projet de recherche soutenu par un laboratoire public.

POST-DOC	2001	2002	2003	2004
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires	225	73	400	600
Coût unitaire annuel (en euros)	27 000	27 000	27 000	27 000

S'agissant des CORTECHS, des DRT et des post-doctorants, la procédure a été harmonisée avec celles de l'ANVAR. La gestion de l'ensemble a été transférée à l'ANVAR " nationale " en mars 2000. Cette simplification, indispensable, devrait permettre une amplification du nombre après une phase d'adaptation. Le changement de gestion en cours d'exercice n'a pas permis d'atteindre les objectifs prévus en 2000.

Les **stages de longue durée** permettent à des étudiants en fin de cursus de réaliser un projet de recherche ou d'innovation dans une PME avec le soutien d'un centre de compétences. L'objectif est de faire connaître aux PME-PMI les compétences des jeunes diplômés.

Le stage de longue durée associe plusieurs partenaires.

Le stagiaire doit être en dernière année d'études dans une école d'ingénieurs ou de commerce, diplômé d'un IUP (institut universitaire professionnalisé), titulaire d'une MST (maîtrise des sciences et techniques), en année post-DUT (diplôme universitaire de technologie), inscrit en DEA ou en DESS, inscrit en thèse.

L'entreprise (PME-PMI) à caractère industriel ou ayant une activité de services aux entreprises, doit employer moins de 2000 personnes.

P.L.F. 2004

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

Le centre de compétence doit appartenir à l'établissement d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs...) dont dépend le stagiaire. Le centre désigne un responsable qui sera chargé en concertation avec l'entreprise et le stagiaire de définir et d'accompagner le projet de recherche.

La convention est passée entre le stagiaire, l'établissement dont il dépend et l'entreprise pour formaliser l'objectif et les modalités du stage. La durée totale du stage est au minimum de quatre mois et ne peut excéder six mois. Un même étudiant ne peut bénéficier de plus d'un stage, toutefois, plusieurs stagiaires peuvent s'inscrire dans le cadre d'un même projet innovant.

Le stage peut donner lieu à un soutien limité à 4.573 euros réparti entre la PME (à condition qu'elle ait moins de 500 salariés) et l'établissement dont fait partie le centre de compétence. Cette somme est destinée à rémunérer éventuellement le stagiaire et à couvrir le surcoût lié à son suivi pédagogique.

Le financement peut provenir du ministère chargé de la recherche ou du ministère chargé de l'industrie. La gestion est assurée par le délégué régional à la recherche et à la technologie (DRRT) ou par le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

Stages de longue durée	2001	2002	2003	2004
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires	470	130	156	155
Coût unitaire annuel (en euros)	4 573	4 573	4 573	4 573

Les **conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)** sont financées par le ministère chargé de l'éducation nationale, leur objectif étant de permettre à un jeune chercheur de réaliser sa thèse en entreprise en menant un programme de recherche et développement en liaison avec une équipe de recherche extérieure à l'entreprise.

La convention CIFRE associe trois partenaires : une entreprise, un jeune diplômé désireux d'entreprendre un doctorat dans le cadre d'entreprise (niveau Bac+5), un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse. Elle est passée pour trois ans entre l'Association nationale de la recherche technique (ANRT), à qui la gestion est confiée, et l'entreprise. L'entreprise reçoit une subvention annuelle forfaitaire de 14.635,59 euros correspondant à un salaire brut annuel minimum de 20.215,03 euros.

Le contrat de travail est signé par l'entreprise avec le jeune doctorant. Il peut être à durée indéterminée ou déterminée.

CIFRE	2001	2002	2003	2004
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires	796	810	860	1160
Coût unitaire annuel (en euros)	14 635	14 635	14 635	14 635

4. L'administration de la recherche

Cette composante regroupe, suite aux modifications des structures gouvernementales, les moyens de fonctionnement des services centraux du ministère de la recherche, ceux des délégués régionaux à la recherche et à la technologie ainsi que ceux du comité national d'évaluation de la recherche (CNER).

Les crédits de personnel du ministère de la recherche demeurent inscrits sur le fascicule "Enseignement scolaire".

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Composantes de l'agrégat (DO+CP) en M€

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
1	Le développement des connaissances	232	167	200	233
2	La diffusion et le transfert de technologie	60	55	61	71
	La formation à et par la recherche	246	268	282	305
	L'administration de la recherche	9	8	8	9
	Total	547	498	551	617

1. Les crédits du FRT ont été éclatés entre les 2 premières composantes. La composante "Développement des connaissances" comprend les crédits dédiés à la diffusion du secteur spatial et aux réseaux technologiques.

P.L.F. 2004

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

2. La composante " Diffusion et transfert de technologie " comprend les crédits du FRT dédiés au concours pour la création d'entreprises innovantes, aux incubateurs et aux actions régionales.

Objectifs, résultats et cibles

Les moyens budgétaires mis à la disposition du dispositif de recherche français s'inscrivent comme une première étape du plan national de mobilisation pour la recherche et l'innovation, en cohérence avec les actions transversales du Gouvernement : réforme de l'Etat, sécurité, attractivité du territoire et décentralisation.

Ils traduisent concrètement les orientations du ministère pour :

- encourager la mobilité des jeunes scientifiques par la mise en place d'un système d'accueil de post-doctorants destiné à irriguer l'ensemble de la recherche scientifique (organismes d'enseignement supérieur et de recherche, PME, PMI), afin de favoriser le retour en France des jeunes chercheurs étudiant à l'étranger et d'encourager les meilleurs docteurs étrangers à venir compléter leurs connaissances en France tout en apportant à notre pays des expertises essentielles ;
- poursuivre et développer les programmes des secteurs prioritaires (sciences du vivant, physique -chimie - sciences pour l'ingénieur, technologies de l'information et de la communication, développement durable) avec le lancement de nouveaux programmes (" Cancer ", " Nanosciences et nanotechnologies ") et le lancement de deux nouveaux RRIT (" Energie pour un développement durable " et " Risques technologiques ") ;
- maintenir les moyens d'engagement des laboratoires de recherche tout en apurant les excédents de trésorerie accumulés depuis plusieurs exercices ;
- soutenir l'innovation et la recherche industrielle, donc la croissance, l'économie et l'emploi.

Le développement des connaissances

Efficacité socio-économique

1. soutenir la recherche

Le soutien à la recherche conditionne le progrès des connaissances et le développement des savoirs. C'est aussi une nécessité économique puisque l'innovation technologique issue de la recherche et du développement dynamise la croissance. La performance technologique est en outre un facteur déterminant de la compétitivité de notre économie, traditionnellement puissante dans certains secteurs de pointe comme l'aérospatiale.

Le FRT est réorganisé d'une part, vers des procédures d'innovation technologique, d'autre part sur des domaines sélectionnés au sein de réseaux de recherche technologique organisés de façon thématique. L'augmentation du FRT permettra à la fois de générer de nouveaux réseaux et d'offrir un dispositif complet de soutien aux porteurs d'innovation.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
1	Financement des sciences du vivant par le FNS & le FRT en M€	109	110	86	89
1	Financement des NTIC par le FNS & le FRT en M€	48	46	69	80
1	Financement des sciences humaines et sociales par le FNS en M€	11	9	9	8
	Financement des programmes : énergie, transports, environnement, ressources naturelles par le FRT et le FNS en M€	25	34	39	53
1	Financement des programmes : Espace, mathématiques, physique, chimie et R & D par le FNS et le FRT en M€	79	67	67	63

Notes :

1) Pour le FNS, dotation hors CNS et CNG.

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

La diffusion et le transfert de technologie

Efficacité socio-économique

1. Renforcer la compétitivité économique

Les réseaux de recherche et d'innovation technologiques, dont la création avait été annoncée par le Premier ministre lors des Assises de l'innovation, sont placés sous la responsabilité de la Direction de la Technologie. Ils ont pour but de favoriser, sur des thèmes précis, la collaboration entre la recherche publique et la recherche industrielle. L'objectif est de favoriser une recherche pertinente permettant de lever les verrous technologiques pour le développement en commun de produits et services basés sur de nouvelles technologies.

Cette recherche doit s'inscrire dans une logique de demande, c'est-à-dire satisfaire des besoins économiques ou sociétaux à moyen terme. Le processus doit contribuer à la création et/ou à la croissance d'entreprises innovantes, et bénéficier de financements incitatifs. Le ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie finance une partie de ces actions, notamment sur le Fonds de la recherche et de la technologie (FRT). D'autres financements y participent, provenant en particulier d'autres départements ministériels.

1.1. Intensifier la mise en place des réseaux de recherche technologiques

n o t e s	Indicateurs de résultats	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
	Nombre de réseaux créés	16	16	16	16
	Coût unitaire annuel (en M€)	86,8	80,2	80	80

1.2. Accentuer les efforts en faveur des PME-PMI

n o t e s	Indicateurs de résultats	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
1	Crédits attribués aux PME-PMI par le FRT (hors création d'entreprise et incubateurs) (en M€)	32,1	21,7	21,2	29,7

Notes :

1. les difficultés de gestion du FRT résultaient de la réorientation de ses interventions au profit des projets des PME qui s'est révélée délicate en raison de l'extrême centralisation des procédures d'octroi et de suivi des aides du fonds. Ainsi les taux de subvention des entités industrielles de petite taille ont été maintenus à 50 % pour la procédure " innovations technologiques " tout en abaissant ce taux à 30 % pour les grands groupes industriels.

1.3. Encourager la création d'entreprises innovantes

"L'accompagnement" de la création d'entreprises peut être réalisé par plusieurs types d'organismes, publics, privés ou associatifs. Ces organismes travaillent généralement en étroite collaboration entre eux et avec leurs partenaires locaux ou régionaux.

Les principaux acteurs et/ou moyens sont :

- les **incubateurs**, parfois également appelés pouponnières ou couveuses, qui ont pour mission de détecter, accueillir et accompagner les projets de création d'entreprises innovantes;
- les **pépinières** hébergent de jeunes entreprises, fournissent des services matériels et assurent un suivi effectif d'environ 2000 entreprises nouvelles;
- les **technopoles** favorisent la création d'activités innovantes sur un territoire, encouragent l'animation et la mise en réseau des compétences du territoire - incluant éventuellement le pilotage d'une pépinière ou d'un incubateur ;
- les **centres Européens d'Entreprises et d'Innovation** (CEEI) ont notamment pour objectif de contribuer à la création d'entreprises innovantes et au développement d'entreprises existantes par l'innovation. Au 1er janvier 2002, la France en compte 20 parmi les 150 du réseau européen EBN (European Business and Innovation Center Network);
- le **capital d'amorçage** est spécialisé dans l'investissement en amont du capital-risque classique, c'est-à-dire lors du premier apport de financement à une entreprise, alors que celle-ci n'a pas encore entamé le développement de son produit et ne génère pas de chiffre d'affaires significatif;

P.L.F. 2004

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

- le **capital-risque** finance le lancement de l'entreprise (notamment au niveau commercial, premiers recrutements, etc...) et peut compter deux " tours de table";
- le **capital-développement** finance la croissance de l'entreprise, interne ou externe, pour le développement de nouveaux produits ou le lancement d'une nouvelle stratégie, l'entreprise doit en outre disposer d'un chiffre d'affaires récurrent;
- le **capital-investissement** comprend les 3 derniers types de structure cités ci-dessus.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
	Nombre de dossiers déposés	1.481	1.465	1.450	1.450
	Nombre de lauréats	238	224	220	220
	Nombre d'entreprises créées	118	69	120	120

1.4. Soutenir la politique des incubateurs

Un incubateur est un lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises innovantes ou de très jeunes entreprises.

Il a pour objet :

- **L'accompagnement** des créateurs dans l'élaboration de leur projet d'entreprise, notamment dans les domaines organisationnels, juridiques, industriels, économiques et commerciaux, ainsi que pour le recrutement de l'équipe de direction.
- **L'information** et la mise en relation entre partenaires industriels, gestionnaires, financiers et scientifiques.
- **L'hébergement** et le soutien logistique des entrepreneurs sélectionnés.
- **La formation** des créateurs d'entreprise.

L'incubateur peut être "public", "corporate" ou "privé"

Les **incubateurs publics** font essentiellement référence aujourd'hui aux incubateurs d'entreprises innovantes liés à la recherche publique, soutenus par le ministère de la recherche, suite à l'appel à projets de mars 1999, et à la loi sur l'innovation et la recherche de juillet 1999. Mais il faut ajouter à ceux-là les incubateurs internes des écoles ou instituts (tels que l'INT, l'ESSEC, l'EPITA, le Polytechnicum, etc.), ceux des organismes de recherche (tels que l'INRIA-Transfert ou le Biotop de l'Institut Pasteur), et les incubateurs liés au développement économique régional (comme Paris Innovation soutenu par la ville de Paris).

Les **incubateurs "corporate"** sont des incubateurs développés par les grands groupes industriels ou par les prestataires de service.

Les **incubateurs privés**, dont la logique est plus financière, sont aujourd'hui plus proches des fonds d'amorçage que des incubateurs tels que définis plus haut, proposant souvent un accompagnement des jeunes entreprises financées.

Les cibles, objectifs et moyens des structures d'accompagnement publiques sont souvent assez éloignés de ceux des acteurs privés. Le rôle des **incubateurs publics** notamment, se situe généralement en amont (aide au montage et à la création de la future entreprise) de celui des structures privées.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2001	2002	2003	2004
				Prévision	Prévision
1	Nombre d'incubateurs	3/31	1/31	0/31	0/31
2	Nombre d'incubés durant l'exercice	141	*	*	*

Notes :

1. Installés dans l'année / (total installés)

Etat d'ensemble : 31 incubateurs sélectionnés par le comité d'engagement (18 en 1999, 13 en 2000), dans le cadre d'un programme sur 3 ans.

Exécutions : effectives par les conventions (6 en 1999, 21 en 2000, 3 au 07/2001), la dernière convention étant prévue au 2ème semestre

Prévision : prévision de conventions donnant lieu à signature de convention dans l'année (pour 2001 intègre une dernière convention au 2ème semestre)

P.L.F. 2004

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

2. Les incubés sont des projets portés pendant une période de temps par les incubateurs durant un processus continu (entrée - incubation - sortie de l'incubateur). Estimations des flux annuels d'incubés compte tenu d'un recensement de 326 incubés au 30 mai 2001 issus des exercices 2000 - 1er semestre 2001.

*) information non disponible

2. Soutenir la progression de la médiation scientifique

Il s'agit de mettre en place les outils et les services nécessaires à la diffusion de l'information scientifique et technique ainsi que la prospective et la veille technologique (grandes manifestations scientifiques, prix scientifiques nationaux et internationaux, développement des nouvelles technologies de la communication).

La formation à et par la recherche

Efficacité socio-économique

1. Favoriser la recherche dans les universités et faciliter l'insertion des jeunes docteurs dans le tissu socio-économique.

La formation par la recherche est bien adaptée au monde de l'entreprise car les doctorants possèdent des qualités reconnues, une faculté d'anticipation pour la gestion de projet et une grande rigueur de travail et d'analyse. Les docteurs peuvent ainsi faciliter le transfert de compétence et faire évoluer la recherche et développement en entreprise.

Pour préparer l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, les universitaires organisent chaque année des séminaires labellisés " doctoriales ". Ce dispositif résulte de la rencontre entre des responsables d'entreprise de tous secteurs d'activité et des doctorants de toutes disciplines inscrits dans des programmes de recherche. De plus, les universités affirment le dialogue stratégique avec les organismes de recherche pour favoriser, entre autre dans les dispositions du 6ème programme cadre de recherche et de développement technologique, les initiatives des équipes de recherche. Dès lors ce sont plus de 7 000 jeunes chercheurs qui, chaque année, intègrent le milieu professionnel.

P.L.F. 2004

71

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III. Recherche et nouvelles technologies

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

P.L.F. 2004

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2003	Demandées pour 2004	En compte au 1er janvier 2003	Demandés pour 2004	
					Services votés	Mesures nouvelles
Titre V Investissements exécutés par l'Etat						
6ème partie Equipement culturel et social						
56-06	Information et culture scientifique et technique, prospective et études	5.359	1.220	3.527	610	610
Totaux titre V		5.359	1.220	3.527	610	610
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
1ère partie Agriculture						
61-21	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	425.018	96.913	346.662	2.169	72.923
61-22	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)	24.032	6.610	19.614	1.405	4.497
2ème partie Energie et mines						
62-00	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)	696.605	22.168	334.082	"	22.168
62-12	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)	49.215	14.992	46.041	849	13.117
62-92	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)	147.246	19.669	91.330	2.343	9.661
3ème partie Transports, communications et télécommunications						
63-00	Recherche dans les domaines de l'équipement	55.675	15.245	50.190	102	9.785
63-01	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)	118.584	37.579	98.684	10.833	26.982
63-02	Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)	7.081.494	1.083.031	7.072.937	"	1.083.031
6ème partie Equipement culturel et social						
66-04	Soutien à la recherche et à la technologie	861.103	181.450	483.446	90.000	14.213
66-05	Fonds national de la science	423.719	136.749	212.046	81.549	46.407
66-06	Information et culture scientifique et technique	6.864	"	3.861	"	"
66-18	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)	228.078	70.156	210.107	8.552	55.556
66-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)	1.635.822	457.179	1.331.361	7.538	334.545

P.L.F. 2004

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2005					
Sur AP antérieures à 2004	Sur AP demandées en 2004	Total	Sur AP antérieures à 2004			Sur AP demandées en 2004		
			2005	2006	2007 et ultérieurement	2005	2006	2007 et ultérieurement
1.222	610	1.832	403	403	416	610	"	"
1.222	610	1.832	403	403	416	610	"	"
76.187	23.990	100.177	25.142	25.142	25.903	13.708	10.282	"
3.013	2.113	5.126	994	994	1.025	1.207	906	"
362.523	"	362.523	"	"	362.523	"	"	"
2.325	1.875	4.200	767	767	791	1.250	625	"
53.573	10.008	63.581	6	10	53.557	6.159	3.849	"
5.383	5.460	10.843	1.776	1.776	1.831	3.120	2.340	"
9.067	10.597	19.664	2.992	2.992	3.083	6.056	4.541	"
8.557	"	8.557	2.824	2.824	2.909	"	"	"
287.657	167.237	454.894	94.927	94.927	97.803	54.691	72.579	39.967
130.124	90.342	220.466	42.941	42.941	44.242	44.772	33.579	11.991
3.003	"	3.003	3.003	"	"	"	"	"
9.419	14.600	24.019	3.108	3.108	3.203	12.167	2.433	"
296.923	122.634	419.557	97.985	97.985	100.953	70.076	52.558	"

P.L.F. 2004

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2003	Demandées pour 2004	En compte au 1er janvier 2003	Demandés pour 2004	
					Services votés	Mesures nouvelles
66-50	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)	438.761	125.011	366.854	1.765	106.384
66-51	Actions et institutions de recherche biologique et médicale	63.538	"	63.016	"	"
66-72	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)	15.439	4.102	14.904	128	3.910
8ème partie Investissements hors de la métropole						
68-05	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)	19.103	6.496	17.087	558	5.059
68-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)	114.992	31.315	104.766	9	27.025
68-43	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)	77.530	24.460	75.150	102	22.688
Totaux titre VI		12.482.818	2.333.125	10.942.138	207.902	1.857.951
Totaux pour les dépenses en capital		12.488.177	2.334.345	10.945.665	208.512	1.858.561

P.L.F. 2004

(en milliers d'euros)

Crédits de paiement								
A ouvrir ultérieurement			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2005					
Sur AP antérieures à 2004	Sur AP demandées en 2004	Total	Sur AP antérieures à 2004			Sur AP demandées en 2004		
			2005	2006	2007 et ultérieurement	2005	2006	2007 et ultérieurement
70.142	18.627	88.769	23.147	23.147	23.848	10.644	7.983	"
522	"	522	172	172	178	"	"	"
407	192	599	134	134	139	110	82	"
1.458	1.437	2.895	481	481	496	1.437	"	"
10.217	4.290	14.507	3.372	3.372	3.473	2.451	1.839	"
2.278	1.772	4.050	752	752	774	1.772	"	"
1.332.778	475.174	1.807.952	304.523	301.524	726.731	229.620	193.596	51.958
1.334.000	475.784	1.809.784	304.926	301.927	727.147	230.230	193.596	51.958

P.L.F. 2004

77

Jeunesse, éducation nationale et recherche.
III. Recherche et nouvelles technologies

Présentation des emplois

P.L.F. 2004

Evolution du nombre des emplois

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2003	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2004	Différence entre 2004 et 2003
Néant					

P.L.F. 2004

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-03	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2004
---------	-----------------	--------------------------	--------------	-----------	------------------------

Néant